



GROUPE  
HABITAT  
EN RÉGION

**DÉCLARATION**

**DE PERFORMANCE**

**EXTRA-FINANCIÈRE**

**2023**



# SOMMAIRE

GROUPE  
HABITAT  
EN RÉGION



## 04 ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 04 >> DESCRIPTION DU GROUPE HER
- 06 >> GOUVERNANCE
- 10 >> STRATÉGIE
- 14 >> GESTION DES RISQUES

## 17 ■ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### CLIMAT

- 17 >> GOUVERNANCE
- 17 >> STRATÉGIE
- 19 >> GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
- 26 >> MÉTRIQUES ET CIBLES

### ECONOMIE CIRCULAIRE ET LIMITATION DES RESSOURCES

- 28 >> GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

## 31 ■ INFORMATIONS SOCIALES

### EFFECTIFS PROPRES

- 31 >> GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
- 36 >> MÉTRIQUES ET CIBLES

### LOCATAIRES

- 38 >> STRATÉGIE
- 40 >> GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
- 48 >> MÉTRIQUES ET CIBLES

## 49 ■ INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

### CONDUITE DES AFFAIRES

- 49 >> GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS
- 53 >> MÉTRIQUES ET CIBLES

- 
- 54 >> SYNTHÈSE
  - 60 >> NOTE MÉTHODOLOGIQUE



**EDITO**

**François Rieu,  
Président du Groupe Habitat en Région**

De 2023, nous pourrions retenir les niveaux de température records enregistrés sur Terre et dans les océans, ou encore les événements extrêmes qui ont touché une grande partie du monde : sécheresses, inondations, gigafeux ; nous pourrions aussi faire le constat de l'inquiétant déclin de la biodiversité qui se poursuit inlassablement ou celui de pressions grandissantes sur les ressources naturelles qui apparaissent désormais difficilement soutenables. Nous pourrions nous arrêter un instant en France, évoquer les inégalités économiques, qui, en s'accroissant, accentue la fracture sociale renforcée par la hausse des prix ; nous pourrions noter que 2,6 millions de personnes sont dans l'attente d'un logement HLM, tout en mentionnant que 70 % des ménages français sont éligibles au parc social, rappelant que la crise du logement va bien au-delà du seul logement social. De 2023 et de ces derniers mois, nous pourrions aussi simplement tirer un enseignement : lorsque l'exceptionnel devient la norme, c'est sans doute le signe qu'il est temps d'imaginer le monde avec d'autres références que celles d'hier. Plus encore, il est temps de questionner nos certitudes et de penser le monde, non pas de manière compartimentée,

mais comme un tissu d'interactions duquel tout un chacun est dépendant. Temps de se souvenir que faire société sous-tend une recherche de cohésion, de liens ; et que c'est justement ce à quoi s'appliquent à maintenir, chaque jour, les collaborateurs d'Habitat en Région. Temps de réapprendre qu'entre société et environnement, il a toujours été question d'interconnexions. En cela, le prochain rapport de durabilité et la taxonomie européenne posent un cadre de réflexion qui va dans ce sens. Les équipes de différents métiers sont déjà mobilisées depuis plusieurs mois pour y répondre en se prêtant, ensemble, à l'exercice de double matérialité, qui vient enrichir une démarche plus large engagée par les entreprises du Groupe Habitat en Région depuis 2021, celle d'adopter la qualité de société à mission. Ce sont désormais 7 sociétés du Groupe HER qui ont le statut de société à mission. A cet effet, elles ont échangé avec leurs parties prenantes, internes et externes, réinterrogé leur raison d'être, défini des objectifs sociaux et environnementaux et ouvert, de fait, leurs travaux à la possibilité d'une amélioration régulière en formant des comités de mission. Cela constitue un socle solide pour le Groupe Habitat en Région qui vient réaffirmer son utilité sociale et appuyer son engagement RSE. C'est une grande fierté que d'avoir constaté l'investissement d'un grand nombre de collaborateurs dans ce projet à tous les niveaux de l'entreprise, comme c'est aussi le cas pour la préparation, en cours, de notre prochain plan stratégique. C'est ainsi que nous essayons, ensemble, d'écrire une nouvelle page, d'entrevoir un nouveau chemin, avec humilité, vers un modèle économique tenant compte des limites physiques de notre monde, tout en maintenant ce qui nous est cher : que chacune et chacun, quel que soit son parcours, puisse bénéficier d'un toit et vivre dignement. S'il nous est, à toutes et tous, difficile de nous projeter vers l'inconnu, persiste la volonté commune de ne jamais oublier, ce qui nous lie.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## DESCRIPTION DU GROUPE HER

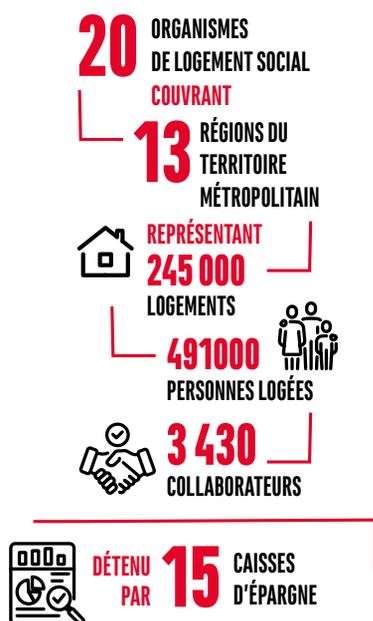
Acteur majeur de l'habitat social privé en France, le **Groupe Habitat en Région** est un groupe HLM qui rassemble aujourd'hui **20 organismes de logement social**<sup>1</sup> couvrant l'ensemble des 13 régions du territoire métropolitain, représentant **245 000 logements**<sup>2</sup>, **491 000 personnes** logées et **3 430 collaborateurs**<sup>3</sup>. Outil de la politique logement de l'Etat, ils ont pour mission principale de loger les personnes les plus fragiles qui n'ont pas accès au marché privé.

Le Groupe Habitat en Région est détenu par **15 Caisses d'Épargne** (Groupe BPCE), banques coopératives de plein exercice, créées il y a plus de deux siècles pour permettre aux populations les plus modestes d'épargner et qui partagent depuis, une longue histoire avec le logement social en France et avec le secteur public, particulièrement les collectivités locales, dont elles sont le principal financeur privé.

**A l'image de ses actionnaires, qui cultivent un modèle multi-entreprises et décentralisé, le Groupe Habitat en Région, holding de portage nationale des participations des Caisses d'Épargne et de BPCE, repose sur une organisation territorialisée qui permet à ses filiales de bénéficier de la force d'un groupe tout en préservant leurs expertises locales.** En effet, tout en s'appuyant sur un groupement d'intérêt économique (GIE) de moyens, pour animer, mutualiser et piloter les projets nationaux, chaque entreprise, société de plein exercice sur son territoire, joue un rôle majeur dans l'attractivité et le dynamisme du territoire sur lequel elle opère en mettant à disposition de publics diversifiés des logements financièrement accessibles et en apportant des réponses adaptées à la réalité locale.

## UNE HISTOIRE LOCALE FORTE

Tout en étant porteuses de leur propre identité et d'une histoire locale forte, l'ensemble des entreprises du Groupe partagent une vision et des valeurs communes qui placent la cohésion sociale au cœur de leur action, manifestant la volonté d'aller au-delà de leur métier de bailleur, en accompagnant les habitants qu'elles logent dans leur parcours de vie et en jouant un rôle majeur auprès de leur territoire par l'entretien de liens étroits avec toutes leurs parties prenantes. Le GIE Habitat en Région sert de véhicule dédié aux politiques communes et à la mutualisation de moyens dans le Groupe : des clubs métiers et groupes de travail thématiques inter-filiales sont organisés dans une dynamique participative (animation de communautés métiers, mutualisations des expertises, communication interne et externe, consolidation financière et extra-financière...).



<sup>1</sup> Le logement social est un logement aidé avec des loyers moins chers pour les personnes modestes. Il est majoritairement financé par les acteurs publics ; le niveau des loyers et la désignation des locataires, sont soumis à des règles fixées par l'Etat

<sup>2</sup> En comptabilisant 3 lits / places en établissement spécialisé pour un équivalent logement

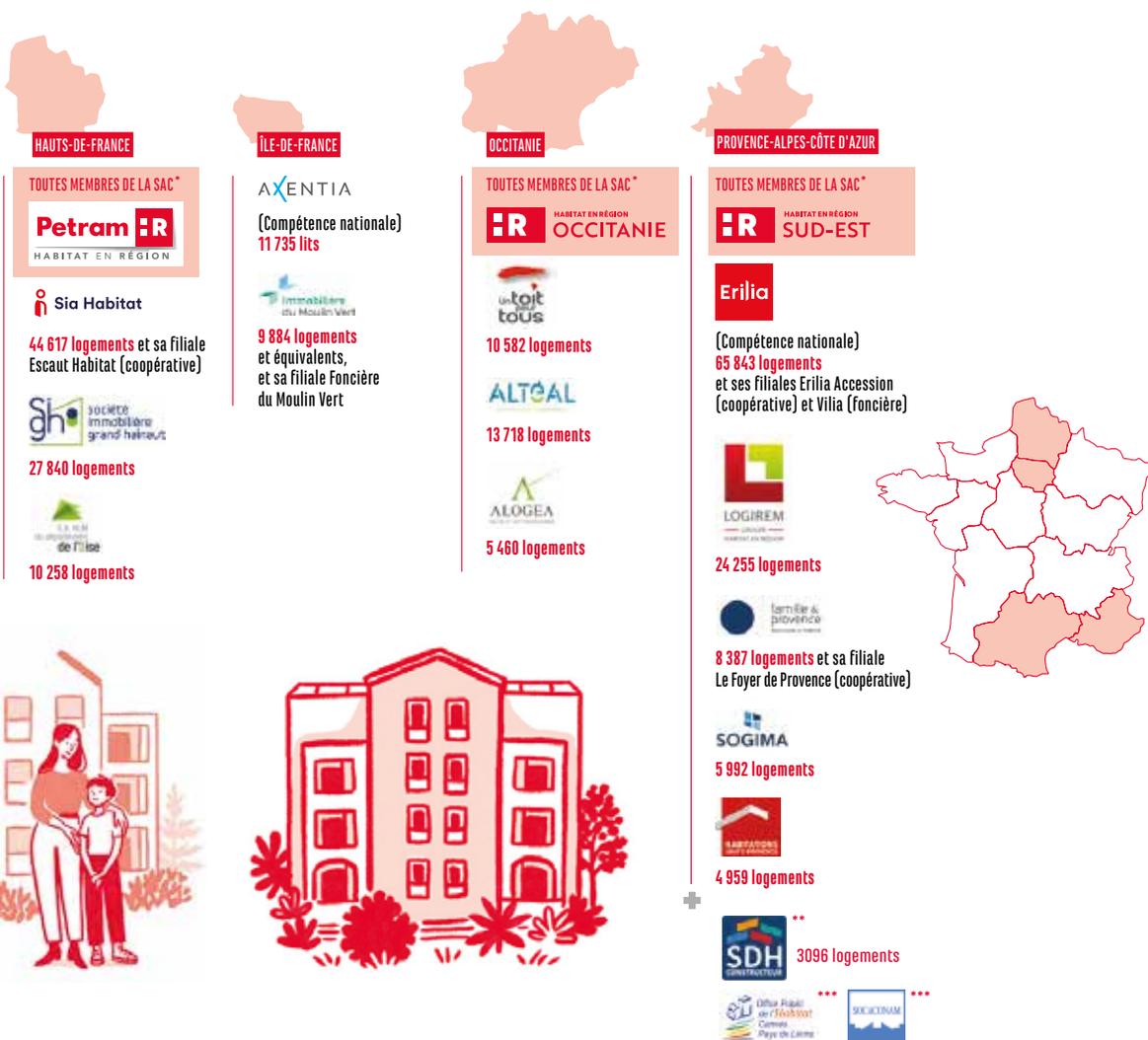
<sup>3</sup> Le périmètre de consolidation extra-financière 2023 s'étend sur 16 sociétés, 245 000 logements pour 491 000 personnes logées et 3 430 collaborateurs

Un modèle renforcé par la création en 2020 de trois sociétés anonymes de coordination (SAC) territoriales agréées début 2021 : **Habitat en Région Sud-Est, Habitat en Région Occitanie et Petram**. Introduite par la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Elan), la SAC permet, en créant des pôles d'expertises régionaux, de favoriser la coopération entre entreprises partageant des valeurs communes pour développer une offre adaptée aux enjeux locaux. Chaque SAC propose une offre globale sur son territoire en additionnant les savoir-faire de chacun de ses membres. Le Groupe définit la stratégie et les ambitions nationales, anime cette communauté, mutualise et pilote les projets nationaux au bénéfice des entreprises.

**Chaque filiale, qu'elle soit membre d'une SAC ou pas, reste autonome sur son territoire**, capable d'élaborer sa feuille de route stratégique en adéquation avec la stratégie définie par le Groupe – et, selon les cas, en coordination avec les membres de sa SAC – de s'engager auprès des habitants, des collectivités et de l'Etat au travers de son propre Plan Stratégique de Patrimoine et de sa Convention d'Utilité Sociale. Ces trois SAC sont situées sur les territoires historiques d'implantation du Groupe Habitat en Région.

## LE GROUPE HABITAT EN RÉGION, PÔLE NATIONAL DE LOGEMENT SOCIAL DES CAISSES D'ÉPARGNE

NOS RÉGIONS CLÉS : NOMBRE DE LOGEMENTS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE<sup>4</sup>



\* SAC : Société Anonyme de Coordination, nouvel outil juridique de constitution d'un groupe HLM créé par la loi Elan

\*\* Membre de la SAC ne faisant pas partie du Groupe Habitat en Région mais du réseau Habitat en Région

\*\*\* Membres de la SAC ne faisant pas partie du Groupe Habitat en Région

## HABITAT EN RÉGION SUD-EST

**réunit les bailleurs sociaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes** : Erilia, Logirem et Sogima à Marseille, Famille & Provence à Aix-en-Provence, Habitations Haute-Provence à Digne-les-Bains et SDH Constructeur à Valence. L'Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins et la Société Cannoise de Construction et d'Aménagement (Socaconam), non membres du Groupe Habitat en Région, sont également actionnaires de la SAC Habitat en Région Sud-Est depuis l'exercice 2021 ;

## HABITAT EN RÉGION OCCITANIE

**est constituée des trois bailleurs** Un Toit Pour Tous à Nîmes, Altéal à Colomiers et Alogéa à Carcassonne ;

## PETRAM

**dans les Hauts de France**, rassemble SIA Habitat à Douai, SIGH à Valenciennes et la SA HLM de l'Oise à Beauvais.

L'Immobilière du Moulin Vert, le bailleur francilien, et Axentia, l'ESH à compétence nationale spécialisée dans le logement spécifique sont filiales du Groupe mais n'appartiennent à aucune SAC.

## INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE

**Le présent rapport présente les données relevant de cette organisation**, qui correspond au périmètre de combinaison économique et financière du Groupe ainsi que celles de SDH Constructeur qui, n'étant pas filiale mais membre du Réseau Habitat en Région<sup>5</sup>, n'est pas intégré dans la combinaison du Groupe (cf. note méthodologique).

## ■ GOUVERNANCE

### COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

#### SAS HABITAT EN RÉGION

Depuis le 22 mai 2023, la SAS Habitat en Région, holding de portage des participations des Caisses d'Épargne et de BPCE est passée de 2 (CE Holding Participations et BPCE) à 16 actionnaires (15 Caisses d'Épargne et BPCE). Depuis le 15 mai 2023, François Rieu a été nommé président exécutif de la SAS, et Christine Fabresse, présidente du directoire de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC), a été nommée présidente de son Conseil d'administration<sup>6</sup>, constitué de 6 autres sièges dont l'un est détenu par Hélène Madar, directrice générale de la Banque de proximité et Assurance de BPCE, soit une représentation de 28,6 % de femmes dans l'instance.

#### PARTICIPATIONS

#### DU GROUPE HABITAT EN RÉGION

**La SAS Habitat en Région** détient en direct 12 participations contrôlantes dans des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) et une participation dans une société d'économie mixte (SEM) (lire organigramme p.60-61).

**Les sociétés Erilia, SIA Habitat et Logirem** ont une représentation de 40 % ou plus de femmes dans leurs conseils d'administration et de surveillance conformément à la loi Copé-Zimmermann<sup>7</sup>. La société SIGH atteint, de son côté, un taux de 33,3 %.

<sup>5</sup> Le Réseau Habitat en Région est composé de l'ensemble des sociétés membres du GIE Habitat en Région

<sup>6</sup> En remplacement de Pascal Pouyet

<sup>7</sup> Conformément à la loi « Copé-Zimmermann » du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

# FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

<b>RISQUE IDENTIFIÉ</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES DÉLIBÉRANTS</b>
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<b>SOUTENIR UN FONCTIONNEMENT EFFICACE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE</b>

**Les réunions des conseils d'administration et de surveillance des sociétés du Groupe Habitat en Région se sont tenues normalement en 2023, de manière entièrement dématérialisée ou mixte (présentiel et visioconférence).** De nouvelles administratrices ont été nommées dans plusieurs sociétés du Groupe en 2023 afin de chercher à respecter une parité hommes / femmes dans les organes délibérants des sociétés du Groupe.

Pour les sociétés concernées, le bureau du pacte d'actionnaires se réunit en amont des conseils afin de partager les orientations stratégiques de l'entreprise et de garantir un bon niveau d'informations et d'échanges entre les actionnaires de référence. Toutes les sociétés ont dorénavant mis en place un comité d'audit – émanation du conseil d'administration / de surveillance – qui se réunit à l'occasion de la présentation des comptes annuels et des budgets prévisionnels et plans à moyen terme des sociétés. Les sujets relatifs aux risques, au contrôle interne et à l'audit interne sont évoqués lors de ces réunions. Par ailleurs, des comités des rémunérations valident les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, plusieurs actions sont menées afin de favoriser la formation des administrateurs (y compris les administrateurs représentants locataires qui participent à des sessions de formation organisées et financées par les associations qu'ils représentent). Un support de formation réalisé par le GIE Habitat en Région destiné aux administrateurs d'OLS a été réalisé à cet effet. A titre d'exemple, Logirem ou encore SDH prévoient la prise en charge des coûts de formation des administrateurs en vue de l'exercice de leur mission dans la limite de trois jours par an et par administrateur, sur demande de leur part.

La SA HLM de l'Oise de son côté a instauré deux formations obligatoires pour les administrateurs, RGPD et Sapin II pour lesquelles les administrateurs doivent fournir une attestation.

Par ailleurs, Logirem accompagne les administrateurs non expérimentés par la désignation d'un collaborateur référent destiné à les accompagner dans la prise en main des outils mis à leur disposition (plateforme de gestion des instances, solutions de visioconférence, tablettes numériques). D'autres initiatives ont également vu le jour comme la signature par tous les administrateurs de la SA HLM de l'Oise d'une charte de déontologie.



# INFORMATIONS SUR LES ENJEUX DE DURABILITÉ

Les dirigeants exécutifs de toutes les sociétés se réunissent chaque mois lors d'un Comité dédié à l'occasion duquel les sujets de durabilité sont régulièrement abordés. Par ailleurs, depuis fin 2023 des groupes de travail ont été mis en place avec l'ensemble des sociétés dans le cadre de la revue du Plan stratégique, dont une majeure partie des sujets est dédiée aux problématiques de durabilité.



## MÉCANISMES INCITATIFS LIÉS AUX PERFORMANCES DE DURABILITÉ

Toutes les sociétés du Groupe ont intégré dans le calcul de la part variable de leurs dirigeants des **objectifs de durabilité pour les exercices 2023 et 2024** :

**Concernant les objectifs au titre de 2023, fixés fin 2022 :**

### SOCIÉTAL :

- » **Statut de société à mission** à obtenir (Alogea, Alteal, Axentia, Famille & Provence, UTPT)
- » **Proportion des appels d'offres** intégrant des clauses RSE (Alogea, Axentia, Famille & Provence, H2P, Logirem, SA HLM de l'Oise, SIA, SIGH, Sogima)
- » **Taux de satisfaction locataires / NPS** (Alogea, Axentia, Erilia, Famille & Provence, H2P, Logirem, SA HLM de l'Oise, SAIMV, SIA, SIGH, Sogima)
- » **Obtention de la labellisation Quali HLM** (SA HLM de l'Oise)
- » **Délai de traitement des réclamations** (SA HLM de l'Oise)
- » **Délai de paiement des fournisseurs** (UTPT)
- » **Heures d'insertion** à réaliser (Axentia, H2P)
- » **Réalisation de diagnostics personnalisés** pour les seniors (Alogea, Alteal)
- » **Formation du personnel de proximité** au vieillissement (Famille & Provence, Logirem, SA HLM de l'Oise, SAIMV, SIA)
- » **Livraison de logements adaptés PMR** (UTPT)
- » **Mise à disposition de logements** au personnel hospitalier (UTPT)

### ENVIRONNEMENTAL :

- » **Volume de réhabilitations** à réaliser (Alogea, Famille & Provence, H2P, Logirem, SA HLM de l'Oise, SAIMV, SIA, UTPT)
- » **Eradication des logements F & G** (Erilia, Famille & Provence, H2P, Logirem, SA HLM de l'Oise, SIGH)
- » **Part du patrimoine en étiquettes de diagnostic de performance énergétique A à C** (Alogea)
- » **Lancement de logements ayant vocation à être labellisés** « bâtiments biosourcés » (Axentia, Erilia, Logirem, SIGH)
- » **Réalisation d'une étude d'opportunité** et mise en place d'une transformation « énergies renouvelables » (Erilia)
- » **Lancement d'une nouvelle opération** intégrant des ambitions d'économie circulaire (réemploi, réutilisation, recyclage) (SA HLM de l'Oise)
- » **Réduction de l'empreinte carbone** de 45 t eq CO2 (SA HLM de l'Oise)



## Concernant les objectifs au titre de 2024, fixés fin 2023 :

### SOCIÉTAL :

- » **Statut de société à mission** à obtenir (H2P)
- » **Mise en œuvre** opérationnelle de la société à mission : réunions du comité de mission et atteinte des objectifs opérationnels (Alogea, Alteal, Axentia, Famille & Provence, SA HLM de l'Oise)
- » **Mise en place** d'une fondation (Famille et P.) et d'un fonds de dotation (UTPT)
- » **Proportion des appels d'offres** intégrant des clauses RSE (Sogima)
- » **Taux de satisfaction locataires** / NPS (Alteal, Axentia, Famille & Provence, H2P, SA HLM de l'Oise, SAIMV, Sogima, UTPT)
- » **Délai de traitement des réclamations** (SA HLM de l'Oise)
- » **Délai de paiement des fournisseurs** (UTPT)
- » **Formation du personnel de proximité** au vieillissement (Alteal, SAIMV, UTPT).

### ENVIRONNEMENTAL :

- » **Volume de réhabilitations** à réaliser (Alogea, Famille & Provence, H2P, SA HLM de l'Oise, SAIMV, UTPT)
- » **Eradication des logements F & G** (SA HLM de l'Oise)
- » **Lancement de logements ayant vocation à être labellisés** « bâtiments biosourcés » (Axentia)
- » **Présentation et validation d'une trajectoire énergétique** visant à l'éradication des étiquettes E et à une décarbonation du parc à horizon 2050 (H2P)
- » **Elaboration de la stratégie de transition écologique** à 10 ans (SA HLM de l'Oise)
- » **Elaboration d'une feuille de route photovoltaïque** et première mise en œuvre opérationnelle (SA HLM de l'Oise)
- » **Avoir lancé un premier projet de sortie du gaz naturel** sur une résidence existence (Alogea)



### Modèle d'affaires

**Les entreprises sociales pour l'habitat sont investies d'une mission d'intérêt général et s'engagent aux côtés des territoires pour apporter des solutions de logements adaptées aux revenus des ménages les plus modestes.**

Aussi, elles constituent des partenaires privilégiés des collectivités locales pour soutenir le développement local et préserver la diversité et la cohésion des territoires.

Le Groupe Habitat en Région cultive un modèle d'affaires décentralisé, renforcé par la présence de trois sociétés anonymes de coordination (SAC) situées dans les régions historiques d'implantation du Groupe, lui permettant de couvrir une large partie de la France métropolitaine dans toute sa diversité.

Ce maillage territorial riche, qui le rapproche des réalités sociétales et des dynamiques d'emploi locales, fait sa spécificité et sa force. La singularité de chacune de ses sociétés - qui comptent parmi elles, une filiale spécialisée dans le logement spécifique, deux filiales dédiées à la construction et à la gestion de logements intermédiaires et cinq dédiées à l'accession à la propriété - renforce la proposition de valeur du Groupe Habitat en Région qui inscrit ses actions dans la politique logement de l'Etat et vise à répondre aux besoins variés des territoires et aux grandes tendances sociétales.

Qu'elles couvrent la France entière ou une région en particulier, qu'elles soient spécialisées dans un secteur ou soient généralistes de l'habitat social, les sociétés participent plus que jamais à l'aménagement urbain et au développement territorial, à travers :

- **la construction, l'entretien et la réhabilitation** de logements sociaux et de logements spécifiques ;
- **les opérations de renouvellement urbain** (Programme National pour la Rénovation Urbaine, Requalification de Quartiers Anciens Dégradés, transformations d'usage...) ;
- **la construction et la gestion** de logements intermédiaires (Foncières d'Habitat Intermédiaire Social) ;
- **la vente de logements** dans le parc existant ;
- **l'accession sociale** à la propriété.

# UN MODÈLE D'AFFAIRES AU CŒUR DES TRANSITIONS

## NOS ENJEUX

1. S'engager fermement sur la trajectoire bas carbone de la France par un plan massif de réhabilitations
2. Penser les territoires de demain dans une logique d'économie circulaire et de préservation de la biodiversité et des ressources
3. Répondre au besoin croissant d'habitat social en proposant des logements de qualité, abordables et adaptés

## NOS ATOUTS



Une organisation décentralisée



Une offre complète et diversifiée au service de tous



Des équipes proches des réalités locales



Une performance économique au service des clients



3 sociétés de coordination pour renforcer la présence territoriale



Une vision long terme et un plan stratégique clair

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

au 31/12/2023

### Environnementale

- 62,2% de logements en étiquettes A, B et C
- 4859 mises en chantiers (logements réhabilités)
- 284 M€ de CA généré auprès du BTP (réhabilitation)

### Sociétale

- 477M€ de CA généré auprès du BTP (construction)
- 420 863 heures de travailleurs en insertion
- 79,80 % de locataires satisfaits
- 17 137 attributions
- 3426 logements livrés hors PSLA

### Sociale

- Index d'écart de rémunération H/F 38,42/40
- 423 recrutements en CDI
- 6,17% personnes en situation de handicap
- 83,80% de collaborateurs formés

## NOS IMPACTS



Le logement social doit aujourd'hui faire face à la question de plus en plus complexe du parcours résidentiel et du vivre ensemble en tenant compte de la nécessité de contribuer à la trajectoire de décarbonation de la France et de préserver l'environnement, la biodiversité et les ressources. Des urgences qui réinterrogent les modèles d'affaires afin de répondre de façon globale aux enjeux à venir sur fond de démographie croissante et de vieillissement de la population.

# Plan stratégique

**Pour consolider son développement territorial et national, le Groupe Habitat en Région a lancé en septembre 2021 son plan stratégique « Habitat en Région 2024, utiles, solidaires et engagés dans les territoires ».**

Il s'inscrit dans la stratégie des Caisses d'Épargne et du Groupe BPCE, pour lequel, il est, pour la première fois, l'une des composantes de son plan stratégique « BPCE 2024 ». « Habitat en Région 2024, utiles, solidaires et engagés dans les territoires » traduit les ambitions du Groupe Habitat en Région et de ses sociétés portées par une vision partagée de l'avenir, ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Décliné dans chaque société et dans les 3 SAC, ce projet commun, co-construit avec les entreprises du Groupe sans recours à des prestataires externes, a intégré pour la première fois des objectifs chiffrés. Le plan stratégique Groupe et ses ambitions ont été validés par le Conseil d'Administration de la SAS Groupe Habitat en Région en juillet 2021 et par l'ensemble des instances compétentes au niveau des SAC et des sociétés. Depuis son lancement en septembre 2021, il est en phase de mise en œuvre par les sociétés, et fait l'objet d'un reporting spécifique afin d'assurer le suivi des ambitions fixées.

L'objectif du Groupe Habitat en Région est claire : réaffirmer ses valeurs d'utilité sociale et répondre aux nouvelles attentes des locataires mais aussi à celles de toutes ses parties prenantes, en tenant compte des évolutions sociétales et environnementales d'aujourd'hui et de demain. Conçue pour poursuivre sa mission d'intérêt général et répondre aux enjeux de notre temps, sa feuille de route, qui s'articule autour de six briques (croissance, patrimoine, positionnement stratégique, engagement, innovation et synergies), présente de solides engagements environnementaux et sociétaux décrits tout au long de ce document et propose notamment des mesures fortes sur deux sujets fondamentaux : d'une part, la perte d'autonomie liée au grand âge et l'adaptation nécessaire des solutions d'habitat, et d'autre part, l'impact environnemental de leur activité.

Par ailleurs, une réflexion a été lancée fin 2023 sur la construction d'un plan stratégique 2025-2030 pour le Groupe.

# Une démarche RSE au cœur de la stratégie

**Dans son projet stratégique, le Groupe a intégré les dimensions sociales, sociétales et environnementales qu'il a traduites par des engagements chiffrés, déclinés opérationnellement afin de répondre aux spécificités de chaque société et aux attentes de ses parties prenantes sur chaque territoire sur lequel elle est implantée.**

Au regard des enjeux présents et à venir du secteur, la démarche RSE du Groupe Habitat en Région s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une perspective d'amélioration continue. C'est pourquoi, alors que l'obligation réglementaire de publication des informations extra-financières ne porte que sur les comptes sociaux des sociétés Erilia et SIA Habitat, le Groupe publie à titre volontaire une déclaration consolidée regroupant 16 sociétés (lire note méthodologique). Chaque année, la Déclaration de performance extra-financière fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration puis en assemblée des associés.

Afin de réaffirmer leur utilité sociale et partager leur vision de l'habitat de demain, les sociétés du Groupe ont décidé, d'ici à fin 2024, d'inscrire dans leurs statuts leur raison d'être ainsi que des objectifs sociétaux et/ou environnementaux ambitieux en devenant sociétés à mission. A l'image d'Erilia, filiale du Groupe Habitat en Région, première entreprise de l'habitat social en France à obtenir ce statut en avril 2021, six autres filiales sont devenues sociétés à mission en 2023, et trois autres ont entamé les démarches pour le devenir en 2024 (lire ci-après).

Sa démarche RSE s'organise autour d'une direction RSE rattachée au président du Groupe Habitat en Région également en charge des relations de Place. A cet effet, le Groupe Habitat en Région fait naturellement partie des commissions et groupes de travail de la profession permettant d'identifier les meilleures pratiques et de partager, avec l'ensemble de ses filiales, les ambitions des pouvoirs publics et les grandes étapes réglementaires permettant d'établir des feuilles de route en phase avec les orientations établies par l'Europe et la France pour les années à venir.

Dans ce cadre, la direction RSE anime, dans une logique participative, un réseau de référents RSE, présents dans chacune des sociétés. Ces derniers se réunissent régulièrement pour partager leurs initiatives et multiplier les projets communs dans un esprit de co-construction à l’instar du développement du projet d’entreprise du Groupe. A titre d’exemple, les travaux issus de ces échanges ont permis de mettre en place une feuille de route type et des indicateurs RSE partagés, mais aussi de lancer les chantiers relatifs au futur rapport de durabilité et à la taxonomie européenne.

## PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES

---

### Mission du bailleur social

**L’organisation du Groupe et son engagement au quotidien créent une grande proximité avec l’ensemble de ses parties prenantes :** locataires, collaborateurs, associations de locataires et de citoyens, services de l’Etat, collectivités locales, monde associatif, sociétés de construction et fournisseurs, banques, autres bailleurs sociaux.

La qualité et la transparence des échanges avec ses parties prenantes permettent de créer collectivement de la valeur, en imaginant des solutions durables, équitables et solidaires pour l’habitat et les territoires de demain.

Cette compréhension fine des spécificités locales couplée à une vision consolidée au niveau national permet, tout en répondant aux impératifs européens, d’appréhender les enjeux propres aux territoires, piliers des grandes transitions, et d’apporter la réponse opérationnelle la plus adaptée à son échelle, dans une logique de maintien des équilibres sociaux et environnementaux.

### Description des travaux sociétés à mission

**Comme elles s’y sont engagées dans le plan stratégique 2021-2024 « Habitat en Région 2024, utiles, solidaires et engagés dans les territoires », déjà 7 sociétés ont opté pour la qualité de société à mission : c’est le cas, après Erilia en 2021, d’Alogéa, d’Altéal, de Famille & Provence, d’UTPT et de la SA HLM de l’Oise en 2023 et de SIA Habitat en janvier 2024..** Ce choix collectif confirme la mission d’utilité et d’intérêt général du Groupe Habitat en Région, et reflète aussi plus largement ses engagements sociaux et environnementaux,

avec des objectifs opérationnels concrets et ambitieux. Cela montre aussi la volonté d’intégrer résolument la RSE à leur stratégie d’entreprise et de dialoguer régulièrement avec les différentes parties prenantes, internes et externes, sollicitées à cette occasion pour réinterroger ensemble la raison d’être et définir les objectifs statutaires de chacune. Aussi, ce sont les intérêts des collaborateurs, des habitants mais aussi des élus et de la société civile qui ont été questionnés et réévalués avec la possibilité d’améliorer constamment leur mission avec la constitution de comités de mission indépendants et force de proposition.

### Co-construction du prochain plan stratégique

**En parallèle et de façon complémentaire, les sociétés du groupe entreprennent depuis fin 2023 les travaux de leur prochain plan stratégique** qui s’inscrira dans la stratégie des Caisses d’Epargne et celle du Groupe BPCE, avec un horizon de temps plus long que le précédent projet d’entreprise. Plus d’une centaine de personnes, de toutes les sociétés et de tous les métiers, sont actuellement mobilisées afin de réfléchir à des engagements et des réponses concrètes permettant de participer à relever les grands défis de notre temps. Aussi, comme cela avait été le cas pour « Habitat en Région 2024, utiles, solidaires et engagés dans les territoires », le prochain plan stratégique sera également co-construit.



## IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

**Afin d'identifier les enjeux de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) les plus prioritaires, le Groupe Habitat en Région s'est appuyé sur une démarche collaborative débutée en 2018 impliquant l'ensemble des expertises métiers.**

Cette dernière s'est fondée sur la méthode d'analyse des risques proposée par le GIE Habitat en Région issue des travaux de la Direction Développement Durable du Groupe BPCE. Cette approche a permis de définir un univers de 16 risques extra-financiers matériels qui se déclinent en trois grandes familles de risques liés à la gouvernance, au fonctionnement interne et aux activités. Les risques ont été définis en fonction de la réglementation, des pratiques de place et des standards de référentiels RSE ; chaque risque fait l'objet d'une définition précise.

La hiérarchisation des risques extra-financiers a été réalisée avec les experts métiers de chaque société qui ont identifié les risques les plus importants du point de vue de leur société et détaillé leurs politiques et engagements en face de chaque risque. Une première compilation des analyses des sociétés, réalisée en 2018, a permis d'identifier les risques extra-financiers prioritaires et secondaires pour le Groupe Habitat en Région. En 2019, afin d'aller plus loin dans la démarche d'identification des risques prioritaires, les sociétés ont actualisé le classement et hiérarchisé ce qu'elles considèrent comme étant les cinq risques prioritaires. Ce travail a permis de faire émerger les risques extra-financiers qui se distinguent plus que les autres en matière de priorisation<sup>8</sup> ainsi que les dispositifs de maîtrise des risques et les objectifs de progrès associés. Dans un environnement général changeant, et ceci particulièrement pour les bailleurs sociaux ces

dernières années, une nouvelle hiérarchisation des risques extra-financiers a été réalisée à l'automne 2021 par les entreprises contributrices à la DPEF Groupe et validé lors d'un Comité de direction du Groupe Habitat en Région.

**Cette analyse des risques fait l'objet d'une actualisation régulière afin de prendre en compte :**

- > **les recommandations** exprimées par la filière Risques du GIE Habitat en Région et de BPCE ;
- > **les remarques** formulées par les commissaires aux comptes / organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- > **l'évolution** de la réglementation.

**Ces risques n'ont pas été réévalués pour l'exercice 2023 mais font déjà l'objet d'une revue pour tenir compte des évolutions économiques et réglementaires et préparer le futur rapport de durabilité.**

Ces risques sont présentés ci-après et viennent s'ajouter à ceux d'ores et déjà suivis par le Groupe. Les politiques et actions mises en place par les sociétés du Groupe pour s'en prémunir sont présentées tout au long de ce document (indiqué dans un encart dédié). Par ailleurs, une synthèse des principaux indicateurs quantitatifs suivis au titre de l'exercice 2023 à l'échelle du Groupe Habitat en Région est présentée à la fin de la présente déclaration de performance extra-financière.

<sup>8</sup> Chaque risque jugé prioritaire par chaque société du Groupe Habitat en Région s'étant vu doter d'un coefficient en fonction de sa hiérarchisation (de 5 pour le risque le plus prioritaire – P1 – à 1 pour le cinquième risque le plus prioritaire – P5). Une somme arithmétique des hiérarchisations des risques ainsi réalisées a ensuite été effectuée sous l'égide du Secrétariat Général d'Habitat en Région pour déterminer les cinq risques prioritaires à l'échelle du Groupe Habitat en Région. Ceux-ci ont ensuite été validés par la Direction Générale Adjointe du Groupe Habitat en Région

RISQUES IDENTIFIÉS	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	SOUS-SECTIONS DPEF 2023
<b>RISQUES PRIORITAIRES</b>		
P1 – Durabilité de la relation client	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Assurer un niveau de qualité de service client performant</li> <li>» Structurer notre mission d'accès sociale et de gestion des copropriétés</li> <li>» Favoriser la concertation avec les associations de locataires</li> </ul>	Informations sociales - Locataires p. 40
P2 – Sécurité et confidentialité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Protéger les données personnelles des salariés et des locataires, en sécurisant l'environnement informationnel de nos entreprises</li> <li>» Assurer l'accessibilité des outils informatiques</li> </ul>	Informations liées à la conduite des affaires p. 50
P3 – Accompagnement social des clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Favoriser l'innovation sociale- accompagnement social des locataires en difficulté, accessibilité physique et adaptation des logements</li> </ul>	Informations sociales - Locataires p. 41
P4 – Participation à la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Evaluer nos impacts environnementaux pour mieux les réduire</li> <li>» Développer notre expertise sur l'impact des matériaux</li> </ul>	Informations environnementales - Climat p. 19
P5 – Empreinte environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Evaluer nos impacts environnementaux pour mieux les réduire</li> </ul>	Informations environnementales - Climat p. 19
<b>RISQUES SECONDAIRES</b>		
Employabilité et transformation des métiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Développer nos métiers</li> </ul>	Informations sociales - Effectifs propres p. 33
Attractivité employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Développer nos métiers</li> <li>» Promouvoir le dialogue social et la négociation collective</li> <li>» Assurer l'objectivité et la transparence des systèmes de rémunération</li> </ul>	Informations sociales - Effectifs propres p. 34
Accessibilité à l'offre locative et d'accès sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Développer nos compétences sur le sujet de l'attribution des logements</li> </ul>	Informations sociales - Locataires p. 43
Relations sous-traitants et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les achats</li> <li>» Assurer des pratiques d'achats exemplaires</li> </ul>	Informations liées à la conduite des affaires p. 44
Ethique des affaires, transparence & respect des lois	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Assurer l'exemplarité</li> </ul>	Informations liées à la conduite des affaires p. 49

RISQUES IDENTIFIÉS	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	SOUS-SECTIONS DPEF 2023
RISQUES SECONDAIRES		
Conditions de travail	» Développer notre vigilance sur les conditions de travail de nos équipes	Informations sociales - Effectifs propres p. 32
Empreinte territoriale	» Favoriser l'innovation sociale - volet aménagement durable du territoire et amélioration du cadre de vie	Informations sociales - Locataires p. 45
Diversité des salariés	» Cultiver la force de notre diversité	Informations sociales - Effectifs propres p. 34
Exposition aux Risques physiques du changement climatique	» Développer notre expertise technique pour anticiper les risques et gérer les aléas	Informations environnementales - Climat p. 25
Fonctionnement des organes délibérants	» Soutenir un fonctionnement efficace des instances de gouvernance	Informations générales - gouvernance p. 7
Développement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	» Développer les services pour favoriser l'accessibilité et le maintien physique dans le logement	Informations sociales - Locataires p. 42

Les risques prioritaires restent majoritairement les mêmes par rapport à la hiérarchisation précédente, notamment la Durabilité de la relation client et l'Accompagnement social des clients.

Du fait du développement significatif des cyberattaques dans le secteur du logement social ces dernières années, la Sécurité et confidentialité des données s'établit au second rang de la hiérarchisation des risques extra-financiers du Groupe Habitat en Région pour l'exercice 2023. La Participation à la transition énergétique et l'Empreinte environnementale font également partie des risques prioritaires, les enjeux de réhabilitation thermique du patrimoine et d'économies d'énergie étant de plus en plus prégnants pour les sociétés du Groupe Habitat en Région, dans un contexte d'urgence environnementale et géopolitique incertain.

Dans la perspective de la publication d'un rapport de durabilité par les sociétés du Groupe concernées par la directive CSRD à partir de 2026, des travaux sont actuellement menés pour identifier et coter les risques, opportunités et impacts (IRO) selon le principe de double matérialité, afin de déterminer ceux qui sont matériels (ou importants) pour les sociétés du Groupe Habitat en Région et ainsi publier les données pertinentes relatives aux 12 ESRS définies par l'Efrag. Cela inclut les risques de transition et physiques, relatifs au changement climatique.

# INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

## CLIMAT

### ■ GOUVERNANCE



Les informations relatives à la gouvernance sont publiées en informations générales.

### ■ STRATÉGIE

**Le bâtiment, résidentiel et tertiaire, est aujourd’hui, devant les transports, le premier consommateur d’énergie en France et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (GES) du pays.** Réhabiliter l’existant et construire des logements neufs éco performants est donc un enjeu essentiel pour les bailleurs. Si la performance énergétique des logements s’est considérablement améliorée depuis le début des années 2000, les efforts doivent fortement se poursuivre pour atteindre la trajectoire de décarbonation définie par la France, la très grande majorité des émissions de gaz à effet de serre liées à l’usage provenant de la source d’énergie utilisée pour le chauffage et l’eau chaude sanitaire. Cela implique d’améliorer l’efficacité énergétique du logement en tant qu’enveloppe mais aussi de considérer le type d’énergie qui l’alimente. Pour que la démarche soit vertueuse, les habitants doivent aussi être sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales. Sur tous ces sujets, le Groupe Habitat en Région souhaite apporter des réponses concrètes et innovantes.

Dans l’attente de la publication par la France de sa nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC3), le Groupe Habitat en Région et ses sociétés mènent actuellement des travaux pour établir une trajectoire de décarbonation à l’horizon 2032 qui tienne compte les référentiels scientifiques et des moyens techniques et financiers à leur disposition. Ainsi, toutes les sociétés du Groupe Habitat en Région ont réalisé entre 2022 et 2023 leur bilan carbone selon les méthodes BEGES et GHG Protocol et effectué différentes projections, à 10 ans, de leur

**La très grande majorité des émissions relevant de leurs activités en tant que bailleur, les principaux leviers et actions identifiés concernent les activités d’exploitation et de construction / rénovation :**

- » **La poursuite et l’accentuation** de leurs objectifs de rénovation (lire informations générales – stratégie-plan stratégique) ;
- » **La migration** des vecteurs énergétiques vers des sources d’énergie bas carbone (lire aussi, ci-après, gestion des incidences, risques et opportunités – développement des énergies renouvelables) ;
- » **La diminution** des activités de construction et/ ou le remplacement de la construction neuve par l’activité d’acquisition/amélioration.

**Ceux-ci n’ont pas encore fait l’objet d’une analyse approfondie de leur faisabilité technique. Leur impact financier est en cours de chiffrage et devra être affiné dans les années à venir.**

Néanmoins, toutes les ESH du Groupe ayant obtenu la qualité de société à mission (lire aussi informations générales, sociétés à mission, p. 13) ont inscrit dans leurs statuts, des engagements relatifs à l’impact de leur activité sur l’environnement, notamment sur le climat. Cela va se concrétiser prochainement par la mise en place d’objectifs opérationnels venant compléter les orientations définies dans le plan stratégique 2021-2024.

En 2023, la société Erilia a mis en place une feuille de route bas carbone et a ajusté en conséquence son plan de financement à moyen terme. Elle a ainsi défini cinq orientations stratégiques :

- » **Décarboner** la construction neuve – construire mieux et changer de paradigme
- » **Positionner** la transition bas carbone comme moteur de la réhabilitation des logements
- » **Orchestrer** la sortie progressive des énergies fossiles pour le parc de logements
- » **Faire des locataires des partenaires** de la stratégie de décarbonation
- » **Engager l'ensemble des collaborateurs** dans la stratégie bas carbone et en tant que société à mission

Ces orientations stratégiques seront progressivement déclinées en engagements, qui entraîneront eux-mêmes la mise en place d'actions ciblées (intégration de critères bas carbone dans l'analyse des dossiers en Comité d'investissement et priorisation d'opérations vertueuses en matière d'empreinte carbone, mise à jour du cahier des charges de construction en intégrant les objectifs de décarbonation etc.)

De son côté, la société SIA Habitat est en cours de rédaction de sa stratégie climat.

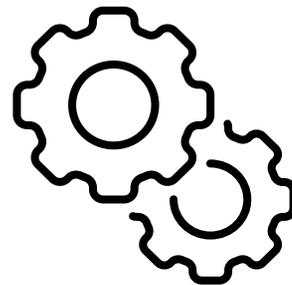


## LES TERRITOIRES EN ACTION

### UN PACTE POUR PLUS D'IMPACT

SIA Habitat s'est engagée depuis juin 2021 auprès de la ville de Lille et aux côtés d'une centaine de partenaires, dont 11 autres bailleurs sociaux en faveur de « Lille Bas Carbone », un pacte d'engagements ambitieux concernant les projets résidentiels et tertiaires, publics et privés, d'aménagement, de construction et de rénovation visant à réduire l'impact du bâtiment sur le climat, l'environnement et la santé. Il comprend une centaine d'exigences opérationnelles réparties selon six priorités : l'énergie et l'eau, les matériaux bas carbone et l'économie circulaire, la nature, la biodiversité et l'agriculture urbaine, l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, les bien-être des habitants.

# ■ GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



## ACTIONS MISES EN PLACE POUR GÉRER LES RISQUES, IMPACTS ET OPPORTUNITÉS LIÉES À L'ATTÉNUATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RISQUE IDENTIFIÉ	P4 – PARTICIPATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P5 - EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EVALUER NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POUR MIEUX LES RÉDUIRE</li> <li>■ DÉVELOPPER NOTRE EXPERTISE SUR L'IMPACT DES MATÉRIAUX</li> </ul>
ENGAGEMENTS PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ERADICATION DES ÉTIQUETTES ET F ET G</li> <li>■ 2/3 DU PATRIMOINE AVEC ÉTIQUETTES A, B ET C</li> <li>■ 1 500 LOGEMENTS NEUFS AYANT VOCATION À ÊTRE LABELLISÉS « BÂTIMENT BIOSOURCÉ »</li> </ul>

**Pour contribuer aux objectifs de décarbonation, les sociétés agissent sur la performance énergétique des nouveaux logements mais également sur celle des bâtiments existants, ce qui nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes.** Dans une logique de performance environnementale, certaines constructions et réhabilitations utilisent des matériaux biosourcés (isolation notamment) afin de prendre en compte l'empreinte écologique de l'acte de construire et de l'action de rénovation elle-même. En 2023, le montant des réhabilitations et rénovations a diminué pour atteindre un montant de 284 millions d'euros, en baisse de 16,8 % ; un niveau qui reste toutefois 23 % au-dessus de celui de l'année 2021.

Tout au long de l'année 2023, les sociétés du Groupe Habitat en Région ont continué, au travers des politiques stratégiques patrimoniales, leurs actions d'amélioration des étiquettes énergétiques comme elles s'y étaient engagées dans le plan stratégique 2021-2024 avec pour objectif de traiter les logements les plus énergivores en priorité (étiquettes F et G) et de disposer d'un patrimoine composé, pour les deux tiers, de DPE A, B et C (dans leur composante énergétique).



## LES TERRITOIRES EN ACTION

### SIMULER ET PLANIFIER LES BESOINS DE TRAVAUX

Pour sa part, la société **Axentia** a développé en interne un outil permettant de projeter les travaux de performance énergétique à mener dans le cadre du décret tertiaire et du décret BACS (Building Automation & Control Systems). Cet outil de pilotage permet en effet, par résidence, de simuler et de planifier les besoins de travaux de façon cohérente sur le long terme (et notamment ceux ayant un impact sur l'amélioration des performances énergétiques des résidences) pour aider à la décision d'intervention et les moyens de prévoir leur financement via la redevance et si besoin par des financements supplémentaires.

### DES MAISONS NEUVES À LA PLACE D'UNE FRICHE RURALE

**Transformer un immeuble inhabité et insalubre de 34 appartements en 17 maisons individuelles avec jardin à partir du bâti existant** : c'est l'ambitieux projet concrétisé par la S.A HLM de l'Oise en 2023, à Tricot (Oise). En plus de réutiliser l'existant, et donc de limiter l'empreinte carbone de la construction, cette opération est exemplaire en termes de performance énergétique : d'une étiquette G, les logements sont passés à une étiquette A, grâce notamment à l'installation de pompes à chaleur air-eau individuelles et à un système de plomberie complètement renouvelé. Cette réhabilitation a remporté le prix Coup de cœur des Trophées de la Sobriété 2023.

**Qu'il s'agisse des activités d'exploitation ou des activités de construction/réhabilitation, différentes actions relatives à la décarbonation du parc ont ainsi été entreprises. A titre d'exemples :**

### UTILISATION DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS :

Au-delà des ambitions portant sur la performance énergétique du patrimoine neuf et ancien, le plan stratégique du Groupe Habitat en Région prévoit le lancement de 1 500 logements neufs ayant vocation à être labellisés « bâtiment biosourcé »<sup>9</sup> d'ici à fin 2024 et un engagement à systématiquement étudier avec la maîtrise d'œuvre la faisabilité de recourir à des matériaux biosourcés dans les constructions neuves – afin de structurer une filière d'avenir.

La société Erilia développe une stratégie biosourcée sur ses opérations de constructions neuves et a engagé des discussions avec des promoteurs corses pour que des opérations en VEFA se montent en bois. De leur côté, les sociétés SIA Habitat, SIGH et SA HLM de l'Oise ont signé le Pacte Bois Biosourcé Haut-de-France (lire encadré).

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### DÉVELOPPER LA FILIÈRE DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Les sociétés SIA Habitat, SIGH et SA HLM de l'Oise ont signé, lors du forum international de la construction bois en avril 2023, aux côtés d'autres bailleurs sociaux de la région, le Pacte Bois Biosourcé Haut-de-France, porté par Fibois et CD2E. Celui-ci vise à massifier le recours aux matériaux biosourcés dans la région sur un pourcentage de production et de rénovation au cours d'une période de 5 ans. Il s'agit d'engager les donneurs d'ordre et maîtrises d'ouvrage (collectivités, bailleurs, promoteurs, etc.) à développer les solutions bois et biosourcées, c'est-à-dire d'utiliser du bois en gros œuvre et des isolants biosourcés (paille, chanvre, lin, ...) pour l'isolation.

Aussi, les trois bailleurs sociaux du Groupe Habitat en Région se sont engagés à ce que 10 % de leur surface de plancher (SDP) construite et réhabilitée intègre des matériaux bois-biosourcés sur la période 2023-2027.

## USAGE DU BÉTON BAS CARBONE

En parallèle de la réduction de son utilisation, SIA Habitat expérimente l'utilisation de ciment nécessitant moins de ressources naturelles et d'énergie pour sa transformation. Ainsi, la société généralise l'utilisation de béton dit «bas carbone» et teste différentes formules permettant de réduire significativement les émissions de CO2 liées au ciment, principal émetteur de CO2 dans la construction.

## AMÉLIORATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

De nombreuses sociétés du Groupe Habitat en Région sont engagées dans la production d'énergie renouvelable et se mobilisent tout particulièrement sur le solaire, en installant des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures ou en menant des études de faisabilité afin de produire de l'énergie bas carbone destinée à la vente ou à l'autoconsommation. C'est le cas, par exemple d'Erilia (lire encadré), de SIA Habitat, de Logirem, de SIGH, d'Alogéa, d'Axentia...).

Par ailleurs, certains bailleurs, comme Famille & Provence, Logirem ou Erilia ont signé avec l'association Smart Avenir Green le dispositif SmartAvenir pour intégrer le biogaz dans leur mix énergétique. De son côté, la SA HLM de l'Oise a souscrit une offre de fourniture d'électricité 100 % verte pour l'ensemble de ses bâtiments (siège + 3 agences) ainsi que pour tous les points de livraison dont elle a la charge (parties communes par exemple).



## LES TERRITOIRES EN ACTION

Chez Famille & Provence, le marché d'exploitation des chaufferies collectives gaz mis en place depuis juin 2023 intègre un engagement d'achat de gaz vert à hauteur de 10 % de la consommation totale estimée. Par ailleurs, la convention partenariale SmartAvenir a pour objectif d'accompagner la transition énergétique auprès des locataires et d'engager une décarbonation progressive de son patrimoine, à travers quelques actions identifiées. Dans la continuité de la signature de cette convention, Famille & Provence a également procédé à l'achat de gaz vert (garantie d'origine) correspondant à 51 % de la consommation annuelle des 733 logements du Jas de Bouffan à Aix, réhabilités en 2018 et équipés de chaudières individuelles.



## LES TERRITOIRES EN ACTION

### DU SOLEIL DANS NOS LOGEMENTS

Après deux années de travail, Erilia vient de lancer la mise en service de panneaux photovoltaïques sur les toits de 460 logements (dont 176 individuels) en Gironde pour une capacité de production estimée à 2,5 GWh pour 2024 et prévoit de réaliser en 2025, les travaux nécessaires à l'installation d'une capacité de production annuelle estimée 3 GWh dans les Bouches du Rhône (soit dans 2600 logements collectifs). Et ce n'est que le début d'un projet d'envergure. Erilia projette de couvrir, à terme, une surface d'environ 300 000 m<sup>2</sup> (soit 1/3 des 900 000 m<sup>2</sup> de toitures de ses logements), qui a été, après étude, identifiée comme étant techniquement et financièrement viable. Car toutes les toitures ne se prêtent pas forcément facilement à ce type d'installations. Les verrous peuvent être nombreux à lever et les projets complexes à monter (sécurité des toitures, problématiques d'étanchéité, branchement au réseau...). A horizon 2050, c'est une production que 70 GWh par an qui est attendue, soit 10 % de la consommation du patrimoine. Une activité de diversification ? Oui, mais pas seulement. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits présente bien des avantages. Outre le fait de pouvoir revendre une partie de l'énergie produite à un fournisseur d'énergie et ainsi équilibrer l'opération d'investissement, cela bénéficie également aux locataires puisque tout ou partie de l'énergie produite peut être consommée sur place, dans les parties communes. Cela confère également un intérêt patrimonial : fabriquer sa propre électricité à partir d'ENR permet d'améliorer l'étiquette du DPE et par là même l'empreinte carbone du patrimoine. Aussi, l'installation de panneaux photovoltaïques fait partie intégrante de la stratégie de décarbonation du parc d'Erilia, qui prévoit également sur les dix ans à venir, l'installation de 2000 pompes à chaleur dans ses logements. La société espère ainsi, à terme, couvrir 50 % de la consommation de son patrimoine avec des ENR.

## POLITIQUES DE MOBILITÉ : DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ET DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

La société SIA Habitat a mis en place un plan de mobilité afin de réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels, y compris les trajets domicile-travail. Cela se traduit par plusieurs actions telles que le verdissement de la flotte automobile (constituée à ce jour de 26 % de véhicules hybrides et de 2 % de véhicules électriques), la réalisation d'une cartographie de l'ensemble des trajets domicile-travail à l'aide de l'outil 1km à pied, la mise en place d'incitations financières en faveur de la mobilité douce (remboursement des abonnements de transport en commun à hauteur de 100 % depuis le 1er janvier 2024 contre 75 % en 2023, mise en place du Forfait Mobilités Durables, création d'une communauté SIA Habitat sur la plateforme régionale Pass Pass Covoiturage) et d'actions de sensibilisation (campagne de promotion du covoiturage réalisées toute l'année, participation à des défis divers sur la thématique comme le Challenge de la Mobilité Hauts-de-France, Mai à Vélo, ou encore le Défi Pass Pass Covoiturage).

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### TOUT EN DOUCEUR

En 2023, les collaborateurs de SIA Habitat ont pu bénéficier pour la première fois du Forfait Mobilités Durables (FMD). Issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019, ce dispositif innovant permet aux entreprises volontaires d'indemniser les collaborateurs qui utilisent des modes de déplacement doux pour leurs trajets domicile-travail. Ainsi, les adeptes du vélo, de la trottinette ou encore du covoiturage ont reçu en fin d'année une prime allant jusqu'à 200 euros.

**La société Erilia, de son côté, est en cours de rédaction de son plan de mobilité, qui fera partie intégrante de sa stratégie de décarbonation.** Plusieurs réflexions sont actuellement en cours

concernant les déplacements professionnels (optimisation du parc automobile et réduction de la flotte) et les trajets pendulaires (horaires flexibles,

## SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

En 2023, de nombreuses sociétés ont continué à sensibiliser les collaborateurs avec des fresques du climat. C'est le cas d'Altéal, dont l'outil constitue aussi le moyen pour les salariés d'être relais d'information auprès des locataires ou de SIGH, qui a également formés des « fresqueurs » en interne pour déployer l'atelier auprès de 100 % des collaborateurs. SIA ou la SA HLM de l'Oise ont poursuivi leurs actions déjà initiées. Axentia, de son côté a mis en place au cours d'un séminaire l'animation d'une Fresque de la construction dont l'objectif était de permettre aux collaborateurs de mieux comprendre les enjeux environnementaux appliqués aux métiers de la construction et de la gestion immobilière.

Enfin, dans le cadre de la réalisation de leur bilan carbone (lire p. 27 « Métriques et cibles), une équipe de 3 à 4 personnes dans 11 sociétés du Groupe ont pu bénéficier chaque semaine pendant 4 mois dans le cadre d'une formation dispensée par la société WeCount, de visioconférences sur des thématiques variées afin de s'approprier les enjeux liés au climat (de la manière d'encourager l'action à la mise en place de solutions techniques ou de financement).

## SENSIBILISATION DES LOCATAIRES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Le Groupe Habitat en Région continue de se mobiliser pour limiter sa consommation d'énergie et poursuit ses actions de sensibilisation aux économies d'énergie en direction des locataires et son accompagnement au bon usage des équipements et des logements. De nouveau en 2023, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées par les bailleurs du groupe afin de limiter la facture énergétique des locataires. Si elles ont vocation, initialement, à donner aux locataires des informations pour diminuer leurs charges, ces démarches permettent également aux bailleurs d'agir sur les émissions de scope 3 liées au chauffage individuel et à l'eau chaude sanitaire et de contribuer à faire évoluer les comportements dans une logique long terme de sobriété, l'un des leviers importants pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

- **En partenariat avec Unis-Cité** : ateliers sur la précarité énergétique (Erilia), temps de sensibilisation (SA HLM de l'Oise), missions « Check'énergie » ou « Solidarité Energie » permettant de mobiliser des jeunes pour repérer les foyers en précarité énergétique et les informer à propos du chèque énergie ou d'aides existantes, les sensibiliser aux écogestes et aux économies d'énergie (Altéal) ;
- **Campagne de communication** pour promouvoir le dispositif Voltalis (lire encadré) ;
- **Communication auprès des locataires** sur les écogestes (supports de communication de l'entreprise ou par voie d'affichage dans les halls d'entrée des immeubles (SAIMV/FMV ; Sogima) ; remise de livrets écogestes aux locataires qu'ils soient nouveaux entrants dans des logements neufs ou à l'issue de réhabilitations (Famille & Provence ; SIGH) ;
- **Poursuite de plan d'actions** de sobriété (Famille & Provence) ;
- **Suivi de la consommation des locataires** et envoi de courriers à ceux dont les consommations sont au moins 20 % supérieures à l'année précédente (SDH) ;
- **Optimisation de la période de chauffe** : arrêt estival anticipé et mise en chauffe retardé (Sogima)

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE PRIORITÉ

Alogéa a étendu son dispositif de lutte contre la précarité énergétique à Carcassonne, Narbonne et Port La Nouvelle. Celui-ci consiste à réaliser des visites individuelles au domicile des locataires pour réaliser un diagnostic socio-technique et ainsi proposer une sensibilisation adaptée aux équipements du logement et aux usages énergétiques du foyer. Un kit éco-gestes est distribué aux locataires bénéficiant de cet accompagnement et installé avec eux afin de limiter les consommations d'énergies. Cette action est menée à Carcassonne par la Régie de Quartiers du Carcassonnais qui a réalisé en 2023, 78 visites auprès de 39 familles.

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### UN PARTENARIAT AVEC VOLTALIS POUR RÉDUIRE LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ DES LOCATAIRES

Plusieurs sociétés du Groupe dont **Un Toit pour Tous** et **Erilia** ont signé un partenariat avec la société Voltalis. Ce partenariat permet de proposer aux locataires une solution innovante et 100% gratuite pour la gestion du chauffage électrique. Un boîtier connecté à une application mobile permet de piloter la consommation de ses équipements, suivre ses dépenses et être alerté en cas de dépassement. L'habitant devient ainsi acteur de sa consommation.

Plus de 8 000 logements du parc Erilia sont éligibles et plus de 1500 sont déjà équipés de ce boîtier connecté. Et pour Un Toit pour Tous, 2500 logements sont éligibles dont 781 logements équipés de boîtiers connectés.

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### DES CLÉS POUR AGIR AVEC FINANCES & PÉDAGOGIE

Le **Groupe Habitat en Région**, qui avait déjà proposé en 2022, aux locataires des filiales, d'assister gratuitement à un webinar animé par Finances & Pédagogie sur la maîtrise du budget énergétique dans le logement, a de nouveau organisé trois webinaires sur les économies d'énergie en 2023, réunissant plus de 500 participants. L'association créée par les Caisses d'Epargne en 1957 pour l'éducation financière auprès des jeunes et des adultes a réuni plus de 500 participants et partagé conseils pratiques pour gérer au mieux les consommations d'énergie (quel impact pour telle pratique) et leurs budgets (comment utiliser le chèque Energie).



## ACTIONS MISES EN PLACE POUR GÉRER LES RISQUES, IMPACTS ET OPPORTUNITÉS LIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<b>RISQUE IDENTIFIÉ</b>	EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	■ DÉVELOPPER NOTRE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ANTICIPER LES RISQUES ET GÉRER LES ALÉAS

Concernant l'adaptation au changement climatique, de nombreuses actions sont régulièrement entreprises pour améliorer le confort d'été dans les logements et lutter contre les îlots de chaleur, dans les constructions neuves comme dans les opérations de réhabilitation :

- » **la réalisation de simulations thermiques** dynamiques (STD), permettant de mesurer l'impact des apports solaires extérieurs sur le logement et ainsi pouvoir mettre en place les protections solaires passives. Logirem impose par exemple, des STD à chaque conception de réhabilitation et a inscrit dans son règlement de consultation, pour toute opération de réhabilitation, le confort d'état comme critère d'attribution ainsi que des performances obligatoires pour limiter l'inconfort d'été. De même, Erilia impose, dans le cadre de grands programmes de réhabilitation, un nombre d'heures maximum à ne pas dépasser.
- » **l'intégration dans le cahier des charges des réhabilitations**, d'équipements spécifiques (brasseurs d'airs, brise soleil, déphasage thermique des isolants)
- » **la prise en compte, dans la construction neuve**, du caractère traversants des logements permettant une meilleure ventilation
- » **la diminution des surfaces imperméabilisées** dans la construction neuve. Chez Famille & Provence par exemple, la majorité des places de stationnements extérieures ne sont plus réalisées en enrobé mais en matériau perméable (prévention du risque inondation) et clair (réduction des îlots de chaleur).

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à un outil adapté permettant de cartographier le patrimoine et identifier les risques et vulnérabilités des actifs face au risque climatique. Un outil est actuellement testé (BatAdapt) chez SIGH avant d'être déployé, s'il se révèle pertinent, dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

# LES TERRITOIRES EN ACTION

## CRÉATION D'ÎLOT DE FRAÎCHEUR DANS LA CITÉ PHOCÉENNE

En plein centre de Marseille, sur un site patrimonial remarquable (SPR), Logirem a lancé en 2023 un appel à candidature pour la démolition-reconstruction et la restructuration de la résidence Le Californie, un ensemble de trois bâtiments répondant à un certain nombre de contraintes patrimoniales et environnementales. Parmi les nombreux enjeux, celui de créer des espaces extérieurs (balcons/terrasses sur les façades) et un espace végétalisé en son centre, en lieu et place de l'un des bâtiments pour créer un îlot de fraîcheur et ainsi améliorer le confort d'été des habitants. Lors de cette opération, l'ESH veille à ce que les logements de la partie reconstruite soient traversants ou bi-orientés avec une hauteur sous plafond minimum permettant une meilleure ventilation. Sur cette opération, Logirem souhaite attester sa démarche par la certification «Bâtiment durable méditerranéen» (BDM), un label régional garantissant un niveau environnemental favorisant notamment l'architecture bioclimatique.

## L'ADAPTATION SOUS TOUTES SES FORMES

Souhaitant faire évoluer ses pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts tant dans ses activités de construction que d'exploitation de son patrimoine, la société **Altéal** mène actuellement une expérimentation sur deux résidences avec le bureau d'études Terreauciel spécialisé dans les aménagements paysagers afin d'adapter la nature des végétaux aux nouvelles conditions climatiques pour, par exemple, diminuer la consommation d'eau mais aussi afin d'adapter les techniques d'entretien pour favoriser la biodiversité. L'occasion aussi, d'impliquer les locataires et de mener des actions de sensibilisation auprès d'eux sur les sujets environnementaux.

## ■ MÉTRIQUES ET CIBLES

### PUBLICATIONS RELATIVES AUX ÉTIQUETTES DPE <sup>10,11</sup>

En 2023, à l'échelle du groupe, la performance énergétique s'est améliorée ainsi que le taux de couverture en diagnostics de performance énergétique (DPE) du parc qui passe à 93,2 % des logements, soit une augmentation de 5,1 points.

- **62,2% du total des logements sont répertoriés en classes énergétiques A à C**, en hausse de près de 7,7 points par rapport à l'exercice précédent (54,5 %) (avec un objectif supérieur à 2/3 d'ici à fin 2024).
- **Pour la troisième année consécutive, une vision consolidée du patrimoine du Groupe Habitat en Région** selon les classes émission de gaz à effet de serre des DPE a été réalisée : **il en ressort que 53,3 %** (contre 42 % en 2022 et 37,2 % en 2021) du parc présente une étiquette comprise entre A et C et 78,0 % (contre 67,3 % en 2022 et 62,0 % en 2021) en incluant les étiquettes D.
- **Depuis le lancement du plan stratégique**, qui vise à éradiquer les étiquettes de performance énergétique F et G <sup>12</sup> sur l'ensemble du parc <sup>13</sup>, en amont des exigences réglementaires, de nombreux logements qui étaient étiquetés F et G ont bénéficié d'une réhabilitation thermique, celles-ci ne représentent plus que 1,8 % du parc.

**Il convient néanmoins d'insister sur le fait qu'une incertitude importante pèse sur les bailleurs sociaux depuis l'entrée en vigueur du « nouveau DPE » au second semestre 2021.** En effet, la durée de validité de deux générations de DPE (2013-2017 et 2018-juin 2021) a été réduite à respectivement fin 2022 et fin 2024.

<sup>10</sup> Y compris foyers. Les valeurs 2022 ont été recalculées en intégrant cette donnée.

<sup>11</sup> La coopérative Escaut, dédiée à l'accès sociale, est exclue du périmètre ne détenant pas ses logements à des fins de location sociale

<sup>12</sup> En amont des exigences réglementaires (interdiction de louer les logements classés F à horizon 2028 et G à horizon 2025)

<sup>13</sup> Hors logements concernés par les dérogations justifiées : patrimoine en copropriété, bâtiments classés et patrimoine du bassin minier (SIA).

Ce qui a impliqué le lancement de campagne de mises à jour, toujours en cours. Plus important encore en termes d'impact, les modalités de calcul des nouveaux DPE – et notamment l'alignement sur la plus mauvaise étiquette entre la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre – font craindre une dégradation de la performance énergétique affichée des parcs sociaux (ie. basée sur les étiquettes des logements), et ceci toutes choses égales par ailleurs.

## PUBLICATION DES ÉMISSIONS DE SCOPES 1, 2 ET 3

	GRUPE	ERILIA	SIA
Année de référence	2022	2022	2021
Émissions totales (t CO2eq)	704 624,00	166 525,00	163 151,00
Émission liées à l'activité de l'entreprise (t CO2eq)	19 094,00		
Émission liées à l'activité de l'entreprise (% total)	2,71%		
Émissions liées à l'activité patrimoniale (t CO2eq)	685 530,00		
Émissions liées à l'activité patrimoniale (% total)	97,29%		
dont			
liées à l'énergie (tCO2eq)	426 487,00		
liées à l'énergie (% total)	60,53%		
Publication sur le site de l'Ademe		<a href="#">détails</a>	<a href="#">détails</a>
Émissions directes (t CO2eq)		33 958,00	819,00
Émissions directes (% total)		20,39%	0,50%
Émissions indirectes (t CO2eq)		132 567,00	162 332,00
Émissions indirectes (% total)		79,61%	99,50%
dont			
liées à l'énergie liées aux déplacements		0,70%	0,70%
liées aux produits achetés		51,30%	40,70%
liées aux produits vendus		25,90%	57,60%

## CARACTÉRISTIQUES DU PARC HLM PAR VECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Les sources d'énergie des logements des sociétés du Groupe Habitat en Région proviennent pour 61 % du gaz, 20 % de l'électricité, 7 % de réseaux de chaleur urbain, 1 % de biomasse<sup>14</sup>.

## PUBLICATION DES INDICATEURS RELATIFS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Dans la perspective de publication du futur rapport de durabilité par les sociétés du Groupe Habitat en Région incluant la divulgation des indicateurs relatifs aux règlements (2020/852 et 2021/2139) définissant le cadre et les critères techniques de durabilité des activités économiques sur le plan environnemental (taxonomie européenne), le Groupe Habitat en Région mène des travaux pour connaître son alignement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique. Au 31/12/2023, 82,3 % de son chiffre d'affaires est éligible à la taxonomie européenne.

<sup>14</sup> 11 % inconnus, chiffres au 31/12/2022

# ECONOMIE CIRCULAIRE ET LIMITATION DES RESSOURCES



## ■ GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

### ACTIONS MISES EN PLACE POUR FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DE MATÉRIAUX



Afin de préserver la qualité du bâti tout en intégrant les enjeux environnementaux, les sociétés du Groupe portent une attention particulière sur la manière de concevoir les projets en tenant compte au maximum de leur cycle de vie.

Elles s'appuient sur plusieurs leviers pour développer une économie circulaire dont l'enjeu majeur du secteur est de **diminuer et optimiser la consommation des matériaux et des ressources et réduire la production de déchets et le gaspillage**. Les sociétés du Groupe Habitat en Région commencent à s'approprier cet enjeu majeur du secteur du bâtiment en menant de plus en plus d'actions en faveur du réemploi :

- **Adhésion à la plateforme Pirée** (Plateforme interacteurs du réemploi), un outil de diagnostic et d'échange développé par Upcyclea en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) afin de mettre en lien les diagnostics ressources et PEMD de certains bailleurs avec les besoins en réemploi d'autres bailleurs et ainsi massifier les quantités de matériaux réemployés dans le logement social (SIA Habitat, Immobilière du Moulin Vert). Logirem teste aussi la plateforme pour l'une de ses opérations ;
- **Réponse à l'appel à projet Bati Sobre** lancé par l'Ademe pour accompagner les maîtrises d'ouvrage sur la structuration de la filière de réemploi en région PACA (Erilia) ;
- **Mise en place d'un marché innovant** pour créer des boucles de réemploi sur le site de la Bricarde à Marseille (Logirem) ;

- » **Développement du réemploi et amélioration** continue sur la valorisation des déchets de démolition des opérations NPNRU des opérations de démolition NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) (SIGH).

### POUR UNE SECONDE VIE

Sur le chantier de démolition de la Trillade, à Avignon (Vaucluse), plus de 80% des déchets seront recyclés, et jusqu'à 90% pour les déchets inertes. Une partie de ces matériaux sera réutilisée pour servir de remblai au futur mail. À Nîmes, sur le chantier le Petit Archimède, **Erilia** a offert une seconde vie aux palettes, tourets, chutes de sol et objets jetés par les locataires. Ils ont été réutilisés pour aménager une cuisine extérieure dans une école maternelle voisine, et permettre aux enfants d'apprendre en jouant.



## ACTIONS MISES EN PLACE POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

**Que la démarche concerne les locataires ou les collaborateurs, de nombreuses actions sont menées pour sensibiliser à la gestion des déchets :**

- » **Actions de sensibilisation** aux écocestes (lire p. 23) et au tri des déchets ; animation de jardins partagés ou de zones de compostage (SIA) ;
- » **Action « Tri Truck »** à Quievrechain avec Suez sur la thématique du tri des déchets ; action auprès de 500 locataires de Condé-sur-l'Escaut avec la remise de sacs de tri sélectif ; action « Nettoyons La Nature » avec une vingtaine de jeunes douchynois (SIGH) ;
- » **L'installation de composteurs** (Altéal, SIA Habitat) ;
- Actions « réduire ses déchets »** réalisée par
- » l'association U Marinu auprès des locataires (1400 logements) de Montesoro et Lupino (Erilia).



# ACTIONS MISES EN PLACE POUR TENIR COMPTE DE LA RESSOURCE EN EAU

Quelques actions émergent dans les sociétés pour mieux prendre en considération la ressource en eau :

- » **SIGH retenu dans l'appel à projets** de l'agence de l'eau à Valenciennes sur l'ensemble de la rue de l'Epaix (lire encadré) ;
- » **Sensibilisation des locataires** à la gestion de l'eau prévue aux contrats de maintenance chez SA HLM de l'Oise).

## REPENSER LES ESPACES ET S'ADAPTER

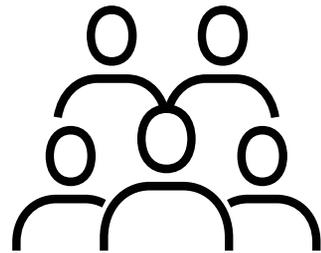
En réponse à un appel à projet de l'agence de l'eau de Valenciennes, la société SIGH a achevé en 2023 la réhabilitation d'espaces verts de la résidence de la rue de l'Epaix. L'objectif de ce projet de valorisation paysagère et écologique était de développer des espaces verts sous différents angles afin de répondre à des thématiques comme la gestion de l'eau, la croissance de la faune et l'apport de fraîcheur lors de forte chaleur ; une qualité écologique avec la mise en œuvre d'essences locales aux besoins réduits en eau et adaptées au changement climatique ; une empreinte carbone limitée des nouveaux espaces verts en comparaison avec la composition actuelle ; une amélioration du cadre de vie des résidents.



# INFORMATIONS SOCIALES

## EFFECTIFS PROPRES

### ■ GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



## POLITIQUES LIÉES AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

---

Dans un environnement en pleine mutation, les sociétés du Groupe Habitat en Région s'attachent à mener une politique responsable de développement des ressources humaines :

- » **résolument orientée vers la valorisation des compétences et la réalisation professionnelle des collaborateurs**, en leur proposant des formations régulières et en leur faisant bénéficier de mobilités en interne.
- » **respectueuse des personnes** dans toutes leurs diversités tant pour réussir l'intégration de nouveaux collaborateurs, que pour garantir le développement des compétences, afin d'accompagner à la fois leur adaptation dans leur métier et leur évolution professionnelle. Elles veillent par ailleurs à promouvoir le dialogue social avec de nombreux accords, signés, reconduits ou entrés en vigueur en 2023. D'autres dispositions ont été mises en place à la suite d'une décision unique de l'employeur (cf. liste des accords p.59).

Ils peuvent concerner :

- » **la GEPP** (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)/GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ;
- » **la qualité de vie au travail**, l'égalité hommes/femmes ;
- » **l'aménagement du temps de travail** ou la mise en place du télétravail,
- » **les rémunération ou les avantages sociaux** (CET, accords d'intéressement, tickets repas, frais de santé, prévoyance ou prime d'ancienneté)

# ACTIONS MISES EN PLACE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

## Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

RISQUE IDENTIFIÉ	CONDITIONS DE TRAVAIL
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"><li>■ DÉVELOPPER NOTRE VIGILANCE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE NOS ÉQUIPES</li></ul>

Le Groupe Habitat en Région s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs une qualité de vie et des conditions de travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel et la sécurité de leur personne, en concertation avec les comités sociaux et économiques et les représentants du personnel le cas échéant. Les leviers mis en place sont par exemple :

- » **la mise en place de procédures de prévention des risques professionnels**, y compris les risques psycho-sociaux (plateformes d'écoute psychologique, accompagnement post-traumatique) ou encore d'offres d'accompagnement des collaborateurs sur des sujets relatifs à la santé et au bien-être comme chez Logirem ;
- » **la formation pour prévenir les risques de santé et de sécurité au travail**, notamment pour les métiers les plus à risque (habilitations électriques, risques routiers, gestes qui sauvent) ;
- » **le suivi des indicateurs** des incidents ou l'instauration d'un comité d'analyse des accidents du travail comme à la SA HLM de l'Oise ;
- » **des partenariats** avec les professionnels de la médecine du travail ;
- » **la mise en place de mesures en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail** telles que :
  - » **des baromètres sociaux** afin de prendre en considération la perception des collaborateurs sur des thématiques définies (Logirem) ou encore de comités de suivi, à l'instar de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) volontaire chez Alteal ;
  - » **l'organisation de séminaires de cohésion** d'équipe ou l'organisation d'une semaine QVTC (comme chez Alogea, Altéal, Axentia, Erilia, H2P, UTPT, SA HLM de l'Oise ... ) et dont certaines actions ont été mutualisées en 2023 entre les adhérents de la SAC HER Occitanie. A l'occasion de cette semaine dédiée, les collaborateurs ont pu assister à divers ateliers « Apprendre les gestes permettant de mieux gérer les tensions » à la SA HLM de l'Oise ; « atelier alimentation saine et dégustation », « webinaire sur la gestion du sommeil » chez Altéal ;

- » **la généralisation de la possibilité de recourir au télétravail** plusieurs jours par semaine, le développement d’horaires flexibles chez Famille & Provence et SDH, cette dernière ayant établi une charte horaires flexibles ou la mise en place du droit à la déconnexion (Famille & Provence) ;
- » **la poursuite de l’adaptation et l’aménagement des postes de travail**, avec comme chez Altéal, des études de postes réalisées par le service de santé au travail, la création d’un espace de convivialité supplémentaire ou l’expérimentation du flex office pour une partie des collaborateurs. Dans la continuité des exercices précédents, les sociétés du Groupe Habitat en Région ont poursuivi en 2023, la mise à jour régulière de leur document unique d’évaluation des risques professionnels – DUERP – en liaison avec les comités sociaux et économiques voire les commissions santé sécurité des conditions de travail (CSSCT).



## Développer l’employabilité des collaborateurs et favoriser leur mobilité

RISQUE IDENTIFIÉ	EMPLOYABILITÉ ET TRANSFORMATION DES MÉTIERS
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DÉVELOPPER NOS MÉTIERS</li> </ul>
ENGAGEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PROPORTION DE COLLABORATEURS FORMÉS DANS L’ANNÉE : 80 %</li> </ul>

Dans cette période de transformation profonde du secteur du logement social, le Groupe Habitat en Région souhaite mobiliser les ressources et dispositifs pour favoriser la montée en compétence de ses collaborateurs, les accompagner dans l’évolution de leur métier et concourir ainsi au développement de leur employabilité. En 2023, les formations dispensées ont pu prendre la forme de sessions en présentiel ou encore de formations à distance grâce aux outils de visio-conférence ou de e-learning. En effet, les modalités de dispense des formations prennent des formes multiples depuis les épisodes de confinement débutés en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19. Parce que le capital humain est essentiel pour la réussite du projet stratégique, celui-ci comprend des objectifs volontaristes pour mieux accompagner les parcours professionnels des collaborateurs (Cf. Métriques et cibles p.38).

# Egalité professionnelle et politique de diversité

Au-delà du cadre réglementaire, les sociétés du Groupe s'engagent en faveur de la diversité à travers des mesures concrètes. Elles mènent des actions dans quatre domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, la gestion intergénérationnelle et l'égalité des chances.

## EGALITÉ PROFESSIONNELLE

RISQUE IDENTIFIÉ	ATTRACTIVITÉ EMPLOYEUR
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ DÉVELOPPER NOS MÉTIERS</li><li>■ PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE</li><li>■ ASSURER L'OBJECTIVITÉ ET LA TRANSPARENCE DES SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION</li></ul>

En matière de politique salariale, les sociétés du Groupe sont attentives à garantir une politique de rémunération transparente et équitable. Elles mettent en œuvre chaque année des analyses et révisions des rémunérations individuelles et de leur évolution, soit dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire, soit dans le cadre des entretiens annuels.

En 2023, Axiencia a entamé un travail sur la politique de rémunération qu'elle souhaite élargir à toute l'entreprise en 2024.



## EMPLOI DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RISQUE IDENTIFIÉ	DIVERSITÉ DES SALARIÉS
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ CULTIVER LA FORCE DE NOTRE DIVERSITÉ</li></ul>

Les sociétés du Groupe HER mènent également plusieurs actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Parmi elles :

De même que pour la QVCT, les sociétés de la SAC HER Occitanie ont décidé en 2023 de mutualiser certaines actions mises en œuvre dans le cadre de la SEEPH pour un impact plus fort.

- » la participation à la Semaine pour l'emploi des personnes des personnes handicapées (SEEPH), comme UTPT, H2P ou encore Altéal ;
- » la participation au Duo Day (H2P, Altéal, SA HLM de l'Oise) dont l'objectif est de recevoir deux personnes en situation de handicap externes à l'entreprise afin de leur permettre de découvrir, sur une journée, un métier qui les intéresse ;
- » la formation à destination des managers et des collaborateurs sur le handicap ;
- » la désignation de référents.

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS : ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS

RISQUE IDENTIFIÉ	DIVERSITÉ DES SALARIÉS
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CULTIVER LA FORCE DE NOTRE DIVERSITÉ</li> </ul>

L'engagement des sociétés afin de développer le recrutement des jeunes et le maintien en emploi des seniors se traduit par des actions favorisant le recrutement et la promotion de profils diversifiés. Plusieurs actions ont été menées en 2023 parmi lesquelles :

- » **accueil et embauche** de contrats d'apprentissage, d'alternance ou de contrats de professionnalisation ; des missions de service civique ;
- » **la mise en place de dispositions** favorisant la transition entre activité et retraite : entretien de bilan de carrière, préparation à la retraite, retraite progressive, cumul emploi-retraite, etc. ;
- » **La mise en place de dispositifs** favorisant le transfert de connaissances et la transmission des savoirs et la mise en place de tutorats internes afin d'accompagner les nouveaux entrants et les collaborateurs en mobilité fonctionnelle interne ;
- » **la participation et l'organisation** de forums ou salons sur l'orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi à travers des simulations d'entretiens d'embauche et l'accompagnement à la création de CV ;
- » **des démarches** auprès d'associations en faveur des quartiers prioritaires visant à sensibiliser, former, recruter et mobiliser de nouveaux collaborateurs (Missions Locales) ;
- » **l'accueil** de collégiens issus de collèges situés en REP pour leur stage de 3ème ou des sessions de découverte des métiers d'un bailleur social ;
- » **la participation** à des chantiers d'insertion qui ont pour objectif d'accompagner des personnes vers un retour à l'emploi.



# ■ MÉTRIQUES ET CIBLES

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE

	2023	Répartition	2022
Alogéa	84	2%	86
Alteal	172	5%	169
Axentia	52	2%	51
Erilia	931	27%	910
Famille et Provence	117	3%	115
Habitations Haute Provence	79	2%	80
Logirem	403	12%	393
Immobilière du Moulin Vert	139	4%	142
Foncière du Moulin Vert	0	0%	3
SA HLM de l'Oise	146	4%	138
SDH Constructeur	41	1%	39
SIA Habitat	630	18%	644
Escout Habitat	5	0%	10
SI du Grand Hainaut	382	11%	369
Sogima	99	3%	99
Un Toit Pour Tous	149	4%	144
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>3429</b>	<b>100%</b>	<b>3392</b>

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE

	2023	Femmes	Hommes
Alogéa	84	63,1%	36,9%
Alteal	172	79,1%	20,9%
Axentia	52	46,2%	53,8%
Erilia	931	48,9%	51,1%
Famille et Provence	117	47,0%	53,0%
Habitations Haute Provence	79	59,5%	40,5%
Logirem	403	54,3%	45,7%
Immobilière du Moulin Vert	139	53,2%	46,8%
Foncière du Moulin Vert	0	NS	NS
SA HLM de l'Oise	146	64,0%	36,0%
SDH Constructeur	41	58,5%	41,5%
SIA Habitat	630	58,3	41,7%
Escaut Habitat	5	80,0%	20,0%
SI du Grand Hainaut	382	58,1%	41,9%
Sogima	99	57,6%	42,4%
Un Toit Pour Tous	149	61,1%	38,9%
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>3429</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2023, 3369 accidents du travail – ou de trajet – ayant entraîné un arrêt de travail supérieur à un jour ont été recensés dans le Groupe. **Cela correspond à une fréquence de 17,83 accidents par million d'heures de travail**, un chiffre stable par rapport à 2022 (17,82 en 2022)

## PERSONNES HANDICAPÉES

Concernant l'emploi de personnes en situation de handicap, **le taux d'emploi des travailleurs handicapés** du Groupe est de **6,16 %** en 2023 – en hausse de près d'un point en un an (5,18 %) – soit 197 collaborateurs en situation de handicap. Afin d'aller plus loin dans cette démarche et de favoriser leur accès à l'emploi, les sociétés collaborent avec les entreprises du secteur protégé.

# FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En 2023, à l'échelle du Groupe, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à **2,2%** (soit une baisse de 0,39 point par rapport à 2022 qui s'élevait à 2,6 %), soit au-dessus de l'obligation légale de 1%. Ainsi, plus de 8 collaborateurs du Groupe sur 10 présents dans les effectifs au 31 décembre 2023 (83,8 %) ont suivi au moins une formation au cours de l'exercice 2023, un niveau en baisse par rapport à un niveau 2022 très élevé (87,2 %) par rapport à l'année 2021, qui couvrait déjà près des trois quarts des collaborateurs et dépasse l'objectif inscrit au plan stratégique qui vise à ce que 80 % des collaborateurs bénéficient d'au moins une formation dans l'année en 2024 et que la totalité des collaborateurs des équipes de proximité soit formée à l'accompagnement des seniors (repérage / identification / signalement des situations, recherche de solutions, adaptation des logements, etc.). De son côté, le taux de mobilité s'élève à **4,3 %** (en baisse par rapport à 2022, 5,7 %).

## ECARTS DE RÉMUNÉRATION

**La note moyenne** - pondérée par les effectifs des sociétés- du Groupe Habitat en Région atteint **38,42** sur 40 pour l'indicateur d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, normé par le Ministère du Travail. Il s'établissait à 38,39 en 2022.

## LOCATAIRES

## ■ STRATÉGIE

## MISSION DU BAILLEUR SOCIAL

**Les sociétés du Groupe Habitat en région poursuivent une mission d'intérêt général** (lire aussi p. 10 et 11 « notre modèle d'affaires »). Elles attribuent des logements aux personnes qui en font la demande en fonction de leurs ressources et des disponibilités du parc lors de Commission d'Attribution des Logements et de l'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) lors desquelles est effectué un examen triennal des conditions d'occupation des logements afin de proposer un logement adapté aux besoins des ménages.

**Plus que de simples bailleurs qui construisent et qui gèrent, les sociétés du Groupe Habitat en Région, qui forment une communauté unie autour des valeurs de la République, revendiquent leur rôle de bailleurs qui logent et accompagnent, favorisant la cohésion sociale et portant une attention particulière à l'égard des plus fragiles.**

Premier facteur de sécurisation des personnes et des ménages, le logement, vecteur clé d'intégration au même titre que l'emploi, permet de faciliter la construction des parcours familiaux, résidentiels et professionnels. Le Groupe répond à cette ambition par une offre diversifiée de logements abordables, de qualité et adaptés, conçue et imaginée comme partie d'un ensemble plus vaste : le quartier, la ville, le territoire dans une logique de développement durable.



# PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES LOCATAIRES

**La prise en compte des points de vue des locataires est au cœur de l'action** des sociétés du Groupe Habitat en Région et plus largement du mouvement HLM, puisque sont réalisées, dans tous les organismes de logements sociaux, des enquêtes triennales de satisfaction permettant de mesurer le niveau de satisfaction des habitants sur leur logement, les parties communes, les réclamations, mais aussi le cadre de vie et les relations avec le bailleur, afin de tenir compte de leurs préoccupations.

Les sociétés ont d'ailleurs traduit très largement leur mission d'intérêt général et la prise en compte des attentes et besoins des locataires dans leurs raisons d'être<sup>15</sup> et dans leurs objectifs statutaires dans le cadre de leur qualité de société à mission (lire Rapport d'Activité 2023 <https://www.habitat-en-region.fr/ressources/>).

**Par ailleurs, les sociétés du Groupe Habitat en Région partagent la conviction que la participation des habitants aux projets est une composante centrale de leur mise en œuvre.** Instaurer et maintenir un dialogue constructif avec les habitants en s'assurant du bon fonctionnement des instances de concertation avec les locataires est donc essentiel. Aussi, des concertations sont régulièrement organisées avec les locataires lors des opérations de réhabilitation des logements ou de livraisons de

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### UN DIALOGUE AVEC LES LOCATAIRES

Aller à la rencontre des résidents pour recueillir de manière informelle leur avis sur leur cadre de vie et la qualité de service qui leur est proposée : c'est le concept de l'opération « La grande conversation », menée en octobre 2023 par **Un toit pour tous (UTPT)**. Un binôme composé d'un personnel de proximité et d'un salarié des

services support s'est rendu au domicile des locataires pour un échange convivial. Plus d'un tiers des salariés d'Un toit pour tous se sont portés volontaires pour participer à cette opération. Le fruit de ces échanges servira à améliorer l'offre, au bénéfice des locataires.

## AU-DELÀ DU RÔLE DE BAILLEUR SOCIAL

**Plus de 10 millions de personnes habitent aujourd'hui le parc HLM français.** Chaque ménage, chaque personne, présente des besoins ou des fragilités qui lui sont propre. L'ambition des sociétés du Groupe Habitat en Région est d'offrir à chacun une réponse individuelle de qualité, mais aussi d'ouvrir la voie, à l'échelle de l'immeuble ou du quartier, à des solutions innovantes pour mieux vivre ensemble. Cette vision de leur rôle, qui va au-delà du métier de bailleur, se traduit par :

- » **l'accompagnement** des locataires les plus en difficulté et la lutte contre les inégalités. Cela passe en premier lieu par les actions de prévention et de résolution des difficultés (accompagnement social) mais également par l'implication des sociétés dans l'accès à l'emploi ou à la culture ;
- » **le développement** d'une offre de logements et d'hébergement qui permet de répondre à la diversité des besoins aux différents âges de la vie, et notamment des personnes en situation précaire ou de dépendance (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants, jeunes exclus...);
- » **une conception élargie** de la qualité de service aux locataires, qui prend également en compte la question du « vivre ensemble » à travers l'animation des quartiers et la promotion de la participation des habitants.

**En 2023, en complément des partenariats locaux signés au niveau de chaque société, le Groupe Habitat en Région a signé quatre partenariats au niveau national** dont celui avec Finance & Pédagogie (cf. p24) et celui avec Vrac (cf. p. 47).

<sup>15</sup> Société à mission- Altéal (xn--altal-dsa.fr) ; Notre raison d'être | ERILIA (familleprovence.fr); Logement social dans l'Oise | S.A HLM de l'Oise (sahl

# ■ GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

## ACTIONS MENÉES POUR RENFORCER LA QUALITÉ DE SERVICE

RISQUE IDENTIFIÉ	P1 – DURABILITÉ DE LA RELATION CLIENT
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"><li>■ ASSURER UN NIVEAU DE QUALITÉ DE SERVICE CLIENT PERFORMANT</li><li>■ STRUCTURER NOTRE MISSION D'ACCESSION SOCIALE ET DE GESTION DES COPROPRIÉTÉS</li><li>■ FAVORISER LA CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES</li></ul>
ENGAGEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024	TAUX DE SATISFACTION DES LOCATAIRES PONDÉRÉ SUPÉRIEUR À 85 % À FIN 2024.



**Les sociétés du Groupe s'engagent à instaurer un dialogue continu avec les locataires en prenant mieux en compte leurs remarques et ressentis de façon à assurer un niveau de qualité de service performant.** Cela répond à la nécessité d'adapter en permanence les services aux évolutions de la société : évolution des attentes des clients mais aussi des partenaires sur le cadre de vie, la sécurité, la tranquillité, la rénovation du bâti, le lien social, l'accompagnement social, le vieillissement, le handicap.

Toutes les sociétés du Groupe sont à l'écoute des insatisfactions ou réclamations exprimées par les locataires et mènent régulièrement des enquêtes de satisfaction dans une démarche d'amélioration continue. Selon les contextes des sociétés, des enquêtes de satisfaction viennent compléter l'enquête de satisfaction triennale : enquêtes annuelles, enquêtes post-réhabilitation, enquêtes nouveaux entrants, enquêtes de courtoisie auprès des locataires en place, enquêtes espaces verts, etc.

**D'autres dispositifs sont mis en place pour renforcer la qualité de service des sociétés du Groupe tels que :**

- » **l'organisation territoriale des sociétés**, au plus près des habitants et des partenaires locaux : en 2023, près de 52 % des 3 400 collaborateurs du Groupe Habitat en Région travaillaient en proximité avec les locataires, que ce soit en agence, dans un bureau de gestion ou directement dans les ensembles locatifs ;
- » **la mise en place de Centres Relation Client (CRC)** : les locataires des sociétés équipées d'un CRC disposent ainsi d'un numéro unique pour contacter leur bailleur aussi bien pour des problèmes techniques que pour des questions de contentieux, de proximité ou de commercialisation ;
- » **l'équipement des personnels de proximité** de tablettes numériques afin d'être plus précis et réactifs lors des états des lieux ou des contrôles de sécurité dans les résidences par exemple ;
- » **la création d'espaces clients en ligne**, permettant à la fois d'accéder aux informations nécessaires à la vie du bail, d'effectuer les paiements, de faire une demande d'intervention ou de réaliser d'autres démarches ;
- » **la mise en place de médiation sociale**, afin d'assurer un environnement paisible à l'ensemble des locataires et des habitants.

## ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES LOCATAIRES POUR UN IMPACT POSITIF

### Un accompagnement de tous les locataires, notamment les plus vulnérables

<b>RISQUE IDENTIFIÉ</b>	P3 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES CLIENTS
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES LOCATAIRES EN DIFFICULTÉ</li> </ul>

Afin de prévenir les difficultés d'ordre financier ou social et aider à maintenir les occupants dans leur logement, notamment les plus fragiles, les sociétés du Groupe Habitat en Région accompagnent leurs locataires à plusieurs niveaux par des actions concrètes au quotidien telles que :



- » **la formation d'équipes** dédiées pour accompagner individuellement les locataires en difficulté : conseillers en économie sociale familiale (CESF) et chargés de prévention sociale travaillant en association avec les structures sociales (CCAS, assistantes sociales, etc.) ;
- » **le déploiement d'actions** spécifiques à destination de publics fragiles (femmes, seniors...)
- » **la mise en place d'accompagnements** sociaux et socio-professionnels au profit de locataires en situation de fragilité : visites à domicile, aide aux démarches administratives, à la gestion du budget et à la recherche des aides financières, aide à la recherche d'emploi, recherche de solutions amiables et personnalisées en cas d'impayés, mise en place de plans d'apurement, prévention des expulsions par la signature de protocoles de cohésion sociale, recours aux mesures « fonds de solidarité pour le logement » (FSL) ou à l'intermédiation locative / baux glissants, accompagnement vers des partenaires adaptés.

En 2023, **Altéal** a souhaité, avec les associations de locataires siégeant au Conseil de Concertation Locative, formaliser une charte commune, décrivant les modalités d'accompagnement des locataires concernant le paiement des loyers et charges ainsi que les mesures spécifiques à destination des locataires les plus fragiles.

» La mise en place d'un fonds de solidarité dans l'ensemble des sociétés du Groupe Habitat en Région pour faire face aux problèmes de trésorerie que peuvent rencontrer les locataires : ceux qui ont été affectés par la crise sanitaire, dans le respect des conditions fixées par leur bailleur, ou encore les jeunes au moment de leur installation, ou affectés par la précarité énergétique. Les montants versés s'élèvent à 1,5 M€, pour 2023 (2,8 M€ depuis 2021).

## Une offre de logements accessibles et adaptés

RISQUE IDENTIFIÉ	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET DES BESOINS SOCIÉTAUX
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DÉVELOPPER LES SERVICES POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET LE MAINTIEN PHYSIQUE DANS LE LOGEMENT</li> </ul>
ENGAGEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024	NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS PMR LANCÉS ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12 (ORDRES DE SERVICE) : 3500

**Le Groupe Habitat en Région est particulièrement attentif à la question du grand âge - qui constitue un axe majeur de son plan stratégique - et du handicap et plus généralement aux problématiques touchant tout type de public pouvant présenter des fragilités.**

Pour répondre à ces différents enjeux, il s'est engagé à améliorer ses dispositifs d'accompagnement, entre autres, ceux à destination des seniors, notamment en nouant de nouveaux partenariats autour de la thématique du bien vieillir et en anticipant autant que possible les besoins spécifiques de cette population via un diagnostic personnalisé, proposé à 100% des locataires à partir de 75 ans. Il a également pour ambition de construire des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (cf.

p.48 Métriques) et d'adapter l'existant en étudiant systématiquement, dans les trois mois, chaque demande d'adaptation de logement des locataires. A titre d'exemple, la SA Immobilière du Moulin Vert a créé une commission « adaptation » qui définit les actions à mettre en œuvre dans les logements pour les locataires en situation de handicap et/ou âgés qui en font la demande. Le Groupe s'appuie aussi sur sa filiale spécialisée dans le logement spécifique : Axentia. Cette dernière couvre quatre typologies de publics que sont la vieillesse, le handicap, les étudiants / jeunes actifs et la précarité, à travers des résidences autonomie, EHPAD, foyers d'étudiants / jeunes actifs, hébergement d'urgence, pensions de famille ou encore habitat inclusif.

# Une offre diversifiée et des parcours résidentiels favorisés

## RISQUE IDENTIFIÉ

## ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE LOCATIVE ET D'ACCESSION SOCIALE

### DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS

- DÉVELOPPER NOS COMPÉTENCES SUR LE SUJET DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

**Les sociétés du Groupe accompagnent leurs clients au cours de la vie du bail pour leur permettre d'occuper un logement qui tienne compte de leur situation et de leur composition familiale, de leurs ressources et de leurs besoins spécifiques.**

Historiquement très positionné sur le logement familial social, le Groupe Habitat en Région bénéficie aujourd'hui d'un panel d'offres diversifié pour adresser tous les besoins de ses locataires et les accompagner dans leur parcours résidentiel. Chaque offre est conçue et gérée comme étant autonome dans un esprit circulaire, tout en permettant des passages d'une offre à l'autre, pas à pas : de l'hébergement à l'autonomie dans un logement, d'un statut de locataire à un statut de propriétaire, d'un lieu à un autre, d'un logement moins adapté à un logement mieux adapté.

Aussi, elles œuvrent pour faciliter la mobilité et encourager les parcours résidentiels (cf. Métriques et cibles, p. 48).

L'objectif du Groupe Habitat en Région est de répondre à l'ensemble de la demande en matière d'offres de logements depuis l'hébergement spécifique (personnes en situation de handicap, personnes âgées, étudiants, jeunes travailleurs, public fragile à l'instar des migrants, etc.) jusqu'à l'accès sociale (vente HLM, accession, PSLA, bail réel solidaire (BRS)) en passant par le logement familial (depuis l'offre destinée aux plus modestes – PLAI & PLUS – jusqu'à celle destinée aux travailleurs clés et aux territoires les plus en tension en matière de logement – PLS & PLI) en s'appuyant sur des partenariats spécifiques et un accompagnement adapté afin de répondre aux besoins des locataires au-delà du seul logement.



# DES TERRITOIRES INCLUSIFS ET DURABLES

**Les sociétés du Groupe s'engagent aux côtés des territoires et s'impliquent dans de nombreux projets urbains avec l'Etat, les collectivités locales et les partenaires locaux.**

Le Groupe Habitat en Région contribue activement au développement de l'économie locale d'une part, par la mise à disposition de logements abordables permettant à des salariés de vivre à proximité de leur lieu de travail et d'autre part, par son action directe et indirecte sur l'emploi local.

## Insertion professionnelle

RISQUE IDENTIFIÉ	RELATIONS SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	■ DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS
ENGAGEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024	■ 70 % DES MARCHÉS À PROCÉDURE FORMALISÉE COMPORTENT AU MOINS UNE EXIGENCE RSE ■ 70 % DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE COMPORTENT AU MOINS UNE EXIGENCE RSE

Partenaire de référence pour l'éducation et l'insertion professionnelle dans les quartiers, le Groupe Habitat en Région poursuit son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en s'impliquant auprès de jeunes et de personnes éloignées de l'emploi afin de leur faire bénéficier d'un encadrement adapté leur permettant de redynamiser leur projet professionnel.

### Dans ce domaine, les sociétés peuvent notamment agir :

- » de manière directe, en procédant à des recrutements, temporaires ou permanents, mais aussi en offrant des opportunités de découverte des métiers (stages) ;
- » en incitant leurs prestataires à mettre en œuvre des actions d'insertion (clauses d'insertion, cf « Informations en matière de gouvernance / relations avec les fournisseurs », p. 53) ;
- » en confiant des missions à des structures d'insertion ;
- » en mettant en place des actions d'accompagnement à l'emploi des locataires, qui vont mobiliser les dispositifs et les acteurs des politiques publiques de l'emploi.

Ainsi, les sociétés Erilia et Famille & Provence sont labellisées « Empl'itude », premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal.

En 2023, les sociétés du groupe ont confirmé leur engagement avec plus de 420 000 heures d'insertion ANRU (+ 53 % sur un an) et hors ANRU<sup>16</sup> (+ 32 % sur un an) réalisées dans le cadre des clauses d'insertion intégrées dans les marchés, soit un peu plus de 260 équivalents temps plein<sup>17</sup>. Un objectif du plan stratégique

<sup>16</sup> Hors Un Toit Pour Tous

<sup>17</sup> Nombre d'heures en insertion / 1607 (durée légale du travail pour un temps complet) : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1911>

largement dépassé pour cet indicateur qui visait 235 000 heures par an de travailleurs en insertion à fin 2024 et à systématiser les clauses d'insertion des publics éloignés de l'emploi dans les appels d'offres travaux et d'entretien.

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### ACCOMPAGNER LES HABITANTS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

En octobre 2023, une cinquantaine de locataires du Douaisis et de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) ont eu l'occasion de rencontrer des recruteurs. Un format de «job dating» plutôt original puisque, avant de rencontrer les entreprises, les habitants ont pu participer à des ateliers artistiques (dessin, musique, écriture, vidéo, photo, ...). Un excellent moyen pour les habitants éloignés de l'emploi, de se prêter autrement à l'exercice tant redouté, celui de « parler de soi ». Accompagner les habitants éloignés du travail ou en recherche d'emploi fait partie des priorités de SIA Habitat. Cette journée est le témoignage d'une volonté de sans cesse se renouveler en proposant des solutions innovantes répondant aux besoins de ses habitants.

## Empreinte territoriale forte via l'emploi direct et indirect

RISQUE IDENTIFIÉ	EMPREINTE TERRITORIALE
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE – VOLET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</li> </ul>

Via ses filiales et leur réseau d'agences, il emploie ainsi directement 3 429 personnes. Cette contribution se mesure également par le chiffre d'affaires généré par les sociétés du Groupe au profit des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (cf. métriques p. 48)

## Acteur de la ville durable et du renouvellement urbain - Des services qui favorisent la cohésion sociale

RISQUE IDENTIFIÉ	EMPREINTE TERRITORIALE
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE – VOLET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE</li> </ul>

## Les sociétés du Groupe nouent d'étroits partenariats avec l'ensemble des acteurs en charge des politiques territoriales et de l'accompagnement social :

- **pour le renouvellement urbain** dans les quartiers prioritaires, en coordination avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, elles participent aux opérations destinées à améliorer l'habitat, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.
- **pour animer le lien social et renforcer la cohésion sociale et la solidarité** à l'échelle du quartier en soutenant des projets d'ordre artistique, éducatif, culturel ou sportif, en organisant des événements festifs et conviviaux. Les actions, extrêmement variées, se traduisent par :
  - » **la création d'espaces partagés**, des visites et appels téléphoniques de courtoisie, l'organisation d'ateliers collectifs en direction des personnes âgées, des fêtes de quartier et des journées d'animation, des cours en faveur de l'autonomie numérique etc. ;
  - » **la mise à disposition de locaux pour des associations** (par exemple, UTPT met à disposition un local à Nîmes pour une association dont le projet social vise notamment à réduire l'exclusion et favoriser le droit culturel pour tous), de résidences d'artistes, l'organisation d'ateliers créatifs et collaboratifs (pratique vidéo, dessin, peinture, découvertes scientifiques), la réalisation de fresques / d'ateliers graff, des partenariats avec des espaces culturels, l'organisation de séances de cinéma en plein air / la lecture de contes pour enfants / des concerts, des animations d'activités en lien avec la pratique sportive (comme les ateliers de danse hip hop réalisés par l'association One One chez Alogéa), création d'un terrain de Basket 3x3 pour Erilia co-financé avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et entrant dans le cadre de l'engagement d'un vaste plan d'infrastructures pour favoriser la pratique du sport partout en France (lire encadré).

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### POUR DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES INCLUSIFS

La société Erilia, en partenariat avec la Caisse d'Epargne CEPAC, a inauguré, en avril 2023, un terrain de basket 3x3 dans le quartier des Arnavaux II à Marseille. Un projet, qui a vocation à développer la pratique sportive, libre et inclusive, dans un quartier prioritaire et le début, pour la banque, d'un engagement en faveur d'un vaste programme pour « l'Héritage des Jeux ». Parce que le sport, c'est partout et pour tous !

- **pour assurer à tous une qualité de vie** et prévenir les risques d'incivilité et les troubles de voisinage par la mise en place de partenariats et de subventions de fonctionnement au profit d'organismes de médiation sociale urbaine et de médiation des troubles de voisinage ;
- **pour sensibiliser au développement durable et aux économies d'énergie** avec l'organisation de journées de sensibilisation et de « coaching énergétique » (cf. « informations environnementales, climat, sensibilisation des locataires, p. 23), pour le ramassage des déchets (cf. « informations environnementales, économie circulaire, actions mises en place pour réduire les déchets, p. 29), l'installation de composteurs, la mise en place de jardins partagés, embauche de volontaires en service civique, des actions éducatives en direction de jeunes public (comme par exemple, l'action « Nettoyons la Nature » ou le « challenge Planète » mené par SIGH avec l'association Choisis Ta Planète, qui vise à sensibiliser, au développement durable et au vivre-ensemble, les enfants de niveau CM1 et CM2), des concours ouvert aux locataires comme « les balcons fleuris » pour Sogima ;

- pour favoriser le lien intergénérationnel et/ou soutenir les personnes en situation de fragilité, par la mise en place, par exemple, d'actions pour lutter contre l'isolement, ou à l'image de Sogima, des séances de self-defense en partenariat avec le ministère des sports en zone QPV, ouvertes à toutes les femmes à partir de 16 ans ;
- pour accompagner vers l'autonomie des personnes en situation de précarité ou d'exclusion comme par exemple SAIMV qui a contracté un partenariat avec l'association Aurore.

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### STAGE DE SELF-DÉFENSE FÉMININ

Pour la 1<sup>e</sup> fois, la Sogima a proposé un stage de self-défense féminin aux locataires des résidences Bernabo (15<sup>e</sup>) et Urbain V (2<sup>e</sup>) à Marseille, en partenariat avec l'association Femmes en Défense. L'objectif de cette initiative, qui a pu être menée dans ces résidences situées en Quartier Prioritaire Ville (QPV) est de (re)créer du lien entre nos locataires en proposant une activité conviviale qui rassemble toutes les femmes au sein même de leur résidence. Au-delà, cette initiative - soutenue par le ministère des Sports et de la Culture - permet de sensibiliser sur le fait que chacune a la capacité d'apprendre à se défendre, quels que soient son âge ou sa condition physique.

### DES JEUNES AUPRÈS DES SENIORS ISOLÉS

Favoriser les échanges entre les générations et contribuer à réduire l'isolement des personnes âgées : c'est le concept de la mission Solidarité seniors, menée en partenariat entre **Altéal** et l'association Unis-cité. Une fois par semaine, à Colomiers (Haute-Garonne) des jeunes en service civique sont venus discuter, jouer à un jeu de société, boire un café ou se promener avec des locataires de résidences Altéal. Une initiative vivement appréciée de ces derniers : selon un sondage mené par l'association, 97 % des seniors se sont dit prêts à renouveler l'expérience, et 90 % ont déclaré se sentir moins seuls qu'avant.

- pour permettre l'accès à une alimentation saine et équilibrée en partenariat avec des associations locales. Aussi, Erilia et SIA poursuivent le déploiement, en interbailleur, de l'association VRAC (Vers un réseau d'Achat en Commun), qui a pour objectif de promouvoir et de permettre l'accès aux produits bio et/ou locaux aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

## LES TERRITOIRES EN ACTION

### L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS.

Le Groupe a signé, lors du Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, un partenariat avec l'association VRAC (Vers un réseau d'Achat en Commun). L'objectif : rendre accessible une alimentation saine et un mode de consommation responsable. Grâce à cette collaboration, les locataires peuvent bénéficier, en pied d'immeuble, à des paniers alimentaires composés de produits bio et locaux, toujours vendus à prix coûtant. Cette initiative vise à faciliter l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité tout en soutenant les producteurs locaux et les circuits courts.

# ■ MÉTRIQUES ET CIBLES

## TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES LOCATAIRES

---

En 2023, le taux de satisfaction global des locataires des sociétés du Groupe reste à un niveau, s'élevant à près de 80 % (79,8 %) en baisse par rapport à l'année passée (82,1 % en 2022). Cet indicateur a été repris dans le plan stratégique du Groupe, avec l'objectif d'atteindre un taux de satisfaction des locataires pondéré supérieur à 85 % à fin 2024.

## TAUX DE MUTATION INTERNE DANS LES ATTRIBUTIONS

---

En 2023, près de 1500 mutations internes<sup>18</sup> ont été réalisées sur des logements locatifs sociaux pour 17137 attributions annuelles, soit un taux de mutation pour l'ensemble des sociétés du Groupe de 10,8 %, en légère hausse par rapport à 2022 (10,2 %), le nombre d'attribution 2023 ayant diminué plus fortement (-8,1 %) que le nombre de mutations (2,4 points) (l'indicateur ayant été modifié pour exclure les relogements du calcul).

## NOMBRE DE LOGEMENTS LANCÉS ADAPTÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12 (OS)

---

En 2023, 1562 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ont été lancés soit une hausse de 26,1 % (1239 en 2022), après une hausse de 62,2 % l'année précédente. Cet indicateur a été repris dans le plan stratégique du Groupe, avec l'objectif d'atteindre 3500 logements neufs à fin 2024<sup>19</sup> (à ce jour, sur la période 2021-2023, 2740 logements ont été lancés).

## CHIFFRES D'AFFAIRES GÉNÉRÉ AU PROFIT DU BTP RAPPORTÉ À UNE ÉQUIVALENT ETP

---

Via ses filiales et leur réseau d'agences, il emploie ainsi directement 3 429 personnes. Cette contribution se mesure également par le chiffre d'affaires généré par les sociétés du Groupe au profit des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics qui s'élève à 761 millions d'euros HT après deux années exceptionnelles (895 millions d'euros pour l'année 2022 et 917 millions d'euros en 2021) ce qui représente près de 11 800 équivalent ETP.

## NOMBRE D'HEURES DE TRAVAILLEURS EN INSERTION ANRU ET HORS ANRU (CONTRÔLE PAR UN TIERS)

---

En 2023, les sociétés du groupe ont confirmé leur engagement avec plus de 420 000 heures d'insertion ANRU (+ 53 % sur un an) et hors ANRU (+ 32 % sur un an) réalisées dans le cadre des clauses d'insertion intégrées dans les marchés, soit un peu plus de 260 équivalents temps plein<sup>20</sup>. Un objectif du plan stratégique largement dépassé pour cet indicateur qui visait 235 000 heures par an de travailleurs en insertion à fin 2024 et à systématiser les clauses d'insertion des publics éloignés de l'emploi dans les appels d'offres travaux et d'entretien.

<sup>18</sup> Les données 2022 ont été corrigées par FMV et SA HLM de l'Oise (respectivement 58 vs. 66 publié dans la DPEF 2022 et 109 vs. 112 publié dans la DPEF 2022)

<sup>19</sup> La valeur demandée est le nombre de logements mis en chantier adaptés aux PMR en construction neuve et le nombre de logements adaptés PMR anciens (yc en réhabilitation) dans l'année civile

<sup>20</sup> Nombre d'heures en insertion / 1607 (durée légale du travail pour un temps complet) : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1911>

# INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

## CONDUITE DES AFFAIRES

### ■ GOUVERNANCE



Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance est publié dans la rubrique « informations générales » p. 6 et 7.

### ■ GESTION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

#### CONDUITE DES AFFAIRES, PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION

RISQUE IDENTIFIÉ	ETHIQUE DES AFFAIRES, TRANSPARENCE & RESPECT DES LOIS
DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS	■ ASSURER L'EXEMPLARITÉ

Le Groupe Habitat en Région et les sociétés qui le composent se sont engagées à adopter une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et du trafic d'influence et ont mis en place un certain nombre de mesures et procédures entrant dans le cadre de la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Dans la continuité des travaux engagés en 2018, les sociétés ont poursuivi en 2023 le déploiement et / ou l'actualisation de ces dispositifs :

- » engagement des instances dirigeantes dans la lutte contre la corruption ;
- » adoption d'un code de conduite annexé au règlement intérieur ;
- » mise en place d'une cartographie des risques spécifique ;
- » mise en place de procédures comptable et d'évaluation des tiers ;
- » poursuite du déploiement de formations, le plus souvent par e-learning, des cadres et personnels les plus exposés, voire des tous les collaborateurs ;
- » déploiement du dispositif mutualisé de recueil des signalements ;
- » désignation d'un référent « Sapin II » par société.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### RISQUE IDENTIFIÉ

### P2 – SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

### DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS

- PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES DES SALARIÉS ET DES LOCATAIRES, EN SÉCURISANT L'ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL DE NOS ENTREPRISES
- ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES OUTILS INFORMATIQUES

**En matière de politique de Sécurité des Systèmes d'Information et de protection des données personnelles, le Groupe Habitat en Région a engagé une démarche de conformité en mai 2018 coordonnée par le GIE Habitat en Région, visant à externaliser et mutualiser la fonction Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour l'ensemble des sociétés du Groupe.** Depuis le mois de janvier 2020, les sociétés SRC Solution et Advens ont été déclarées auprès de la CNIL comme Délégués à la Protection des Données Personnelles des sociétés du Groupe, selon la situation géographique de chaque bailleur. Ces mêmes prestataires ont été reconduits dans leurs fonctions de Délégués à la Protection des Données Personnelles à compter du 1er janvier 2024, à l'issue d'un appel d'offres mené dans le courant de l'exercice 2023. Parallèlement, les sociétés du Groupe Habitat en Région ont travaillé

sur leurs plans d'actions de mise en conformité : mises à jour de mentions légales, modules de gestion des cookies des sites internet, formation des collaborateurs aux enjeux liés à la protection des données personnelles). A cet effet, un nouvel indicateur quantitatif a été introduit en 2022 (cf. métriques p. 53).

Par ailleurs, le risque d'attaques informatiques se fait de plus en plus prégnant, comme en témoigne l'actualisation de la hiérarchisation des risques réalisée au cours de l'exercice 2021 par les sociétés du Groupe Habitat en Région (cf. supra) ou encore les dommages subis par plusieurs organismes HLM ces dernières années, qu'il s'agisse d'Entreprises Sociales pour l'Habitat ou d'Offices Publics de l'Habitat. Pour cette raison, les bailleurs du Groupe Habitat en Région ont déployé toute une série de mesures afin de limiter au maximum la portée de

ce risque, par la réalisation d’audits externes de cybersécurité, de tests d’intrusion, de sécurisation des serveurs informatiques / réseaux / équipements informatiques et téléphoniques / messageries internes ou encore d’actions de sensibilisation / formation auprès des collaborateurs (bonnes pratiques sur la sécurité informatique, campagnes test phishing aléatoires pour tester la maturité des collaborateurs sur le hameçonnage etc.). En complément, des canaux de communication dédiés entre les sociétés du Groupe Habitat en Région – et notamment les directions informatiques – ont été mis en place afin de s’informer mutuellement de toute menace détectée.



## GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

RISQUE IDENTIFIÉ	RELATIONS SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS
<b>DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES / ENGAGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ INTÉGRER DES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES ACHATS</li> <li>■ ASSURER DES PRATIQUES D’ACHATS EXEMPLAIRES</li> </ul>
<b>ENGAGEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 70 % DES MARCHÉS À PROCÉDURE FORMALISÉE COMPORTENT AU MOINS UNE EXIGENCE RSE</li> </ul>

**Le Groupe Habitat en Région a pour ambition d’être un acteur économique responsable dans ses achats et socialement engagé dans ses pratiques.** La dynamique générée par les démarches RSE apporte une nouvelle dimension dans les pratiques d’achat des sociétés du Groupe qui souhaitent renforcer l’intégration des enjeux de RSE au-delà du respect des principes de la commande publique.

En 2023, les sociétés du groupe ont poursuivi la mise en place de différentes mesures pour améliorer et sécuriser les politiques d'attribution des marchés et des achats ainsi que la relation avec les prestataires, dont notamment :

- » **la poursuite du déploiement** des dispositifs relatifs à la loi Sapin II pour lutter contre la corruption (code de conduite, dispositif d'alerte, procédure d'évaluation des fournisseurs, etc.) ;
- » **la formalisation** de procédures marchés et formation des équipes concernées ;
- » **la vérification** de la dépendance économique des fournisseurs avant l'attribution des marchés ;
- » **le respect** des délais de paiement ;
- » **les partenariats** avec des plateformes de dématérialisation sécurisées pour automatiser la gestion et l'obtention des pièces administratives.

Un comité de suivi des achats, animé par le GIE Habitat en Région, réunit chaque mois les différents référents acheteurs des sociétés du Groupe et de ses sociétés de coordination.



## CLAUSES RSE DANS LES ACHATS

**Les sociétés du Groupe mesurent l'importance d'instaurer avec les fournisseurs un dialogue de qualité et les encourager à adopter des pratiques responsables.** C'est pourquoi elles ont intégré, au plan stratégique du groupe, un objectif de 70 % de marchés à procédure formalisée dans lesquels est intégrée une clause sociale, sociétale ou environnementale dans les appels d'offre (qui a fait l'objet d'un partage de bonnes pratiques *via* la diffusion par SIA Habitat d'un clausier RSE).

En 2023, pour la première fois sur des achats mutualisés, les sociétés du groupe ont intégré une clause relative à l'insertion sociale pour la prestation d'enquête de satisfaction annuelle (Aviso) et signature d'un partenariat avec l'EPEC.

Concernant Erilia, la société a modifié ses objectifs RSE dans les dossiers de consultation pour intégrer ceux de sa feuille de route bas carbone et réfléchit à la création d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) en 2024.

De leur côté, SIA et SIGH finalisent la rédaction d'un code de conduite dont la vocation est de garantir des relations de coopération durables et responsables avec ses fournisseurs afin que ceux-ci s'engagent sur un certain nombre de principes en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail et de protection de la santé.

# ■ MÉTRIQUES ET CIBLES

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

---

Les sociétés ont poursuivi la mise en place de e-learning relatif au RGPD (Règlement général à la protection des données) comprenant également de modules de sensibilisation au risque cyber et sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité informatique. Les sociétés d'approprient de plus en plus ce sujet, à fin 2023, **20,26 %** des collaborateurs (vs. 17,68 % en 2022) avaient suivi au moins une formation concernant la protection des données personnelles.

## GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

---

A fin 2023, **62,04 %** des contrats ayant fait l'objet d'un appel d'offres (y compris les marchés à procédures adaptées pour couvrir plus largement les achats effectués) de la part des sociétés du Groupe, intègrent une clause sociale, sociétale ou environnementale, soit une hausse de 20,8 points par rapport à l'année 2022 – dont les chiffres avaient bondi de 17 points par rapport à 2021 (23,7 % en 2021). Ce niveau atteint 57,5 % pour les marchés à procédure formalisée, soit une hausse de 15 points en un an. Cet indicateur a été repris dans le plan stratégique du Groupe, avec un objectif de 70 % d'ici à fin 2024. Certaines sociétés du Groupe viennent à ce que chaque marché soit analysé au regard du prisme RSE comme c'est le cas pour la SA HLM de l'Oise qui atteint un taux de 97 % de ses appels d'offres intégrant des clauses environnementale et/ou sociales. Forte d'une politique volontariste en la matière, la société SIA Habitat affiche un taux de 87,1 %. Avec pour objectif d'atteindre 90 % de clauses RSE dans ses contrats pour les consultations lancées à partir de 2023, SIGH souhaite également, en lien avec la SAC Petram, monter en puissance sur ce sujet. Logirem, de son côté, justifie sa forte progression de 20 points (56,5 %) par une sensibilisation et un accompagnement des équipes opérationnelles et des porteurs de marchés tant au siège (procédures formalisées notamment) qu'en Directions Territoriales (procédures adaptées majoritairement).



# SYNTHÈSE

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX RSE ET RÉSULTATS 2023

### > DONNÉES CONSOLIDÉES GROUPE HABITAT EN RÉGION

RISQUES IDENTIFIÉS	NOS ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS	2023	2022	2021	OBJ. 2024
<b>VOLET SOCIAL</b>						
Diversité des salariés	Cultiver la force de notre diversité	Effectif total	3429	3392	3268	
		Part des femmes	56,0 %	55,0 %	53,8 %	
		Part des hommes	44,0 %	45,0 %	46,2 %	
		Part des < 25 ans	3,9 %	4,0 %	3,8 %	
		Part des 25-54 ans	70,7 %	71,3 %	71,5 %	
		Part des 55 ans et +	25,3 %	24,7 %	24,7 %	
		Taux d'emploi des travailleurs handicapés	6,16 %	5,18 %	5,00 %	
Conditions de travail	Développer notre vigilance sur les conditions de travail de nos équipes	Fréquence des accidents du travail (par million d'heures de travail)	17,8	17,8	19,6	
Employabilité et transformation des métiers	Développer nos métiers	Proportion de collaborateurs formés dans l'année	83,84 %	87,23 %	74,50 %	80 %
		Taux de mobilité interne	4,30 %	5,70 %	5,00 %	
Attractivité employeur	Promouvoir le dialogue social et la négociation collective Assurer l'objectivité et la transparence des systèmes de rémunération	Indicateur d'écart de rémunération hommes / femmes (note / 40)	38,4	38,4	38	

RISQUES IDENTIFIÉS	NOS ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS	2023	2022	2021	OBJ. 2024
<b>VOLET ENVIRONNEMENTAL</b>						
Participation à la transition énergétique	Evaluer nos impacts environnementaux	Part du patrimoine répertorié en classes énergétiques A à C*	62,20 %	55,10 %	51,30 %	66 %
Empreinte environnementale		Part du patrimoine répertorié en classes émission de gaz à effet de serre A à C*	53,30 %	42,20 %	37,20 %	
<b>VOLET SOCIÉTAL</b>						
Durabilité de la relation client	Assurer un niveau de qualité de service performant	Taux de satisfaction globale des locataires	79,8 %	82,1 %	83,4 %	85,0 %
Développement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Développer les services pour favoriser l'accessibilité et le maintien physique dans le logement	Nombre de logements adaptés aux personnes à mobilités réduites lancés dans l'année	1 562	1239	764	3 500 (cumul sur 4 ans)
Accessibilité à l'offre locative et d'accession sociale	Développer nos compétences sur le sujet de l'attribution des logements	Taux de mutation interne dans les attributions **	10,81 %	10,17 %	10,40 %	
Relation sous-traitants et fournisseurs	Assurer des pratiques d'achats exemplaires	Part des marchés à procédure formalisée intégrant des exigences RSE	57,5 %	42,2 %	36,8 %	70 %
		Part des marchés à procédure adaptée intégrant des exigences RSE	63,8 %	40,8 %	20,4 %	70 %
Sécurité et confidentialité des données	Protection des données personnelles	Part des collaborateurs formés sur les enjeux et les obligations en matière de protection des données personnelles	20,26 %	17,68 %	Nouvel indicateur 2022	

\*Y compris foyers. Les valeurs 2022 ont été recalculées en intégrant cette donnée

\*\*taux de mutations internes : les données 2022 ont été corrigées par FMV et SA HLM de l'Oise (respectivement 58 vs. 66 publié dans la DPEF 2022 et 109 vs. 112 publié dans la DPEF 2022)

# DONNÉES 2023 DES SOCIÉTÉS SOUMISES À L'OBLIGATION DE PUBLICATION EXTRA-FINANCIÈRE

RISQUES IDENTIFIÉS	NOS ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS	ERILIA	SIA
<b>VOLET SOCIAL</b>				
Diversité des salariés	Cultiver la force de notre diversité	Effectif total	931	630
		Part des femmes	48,9 %	58,3 %
		Part des hommes	51,1%	41,7 %
		Part des < 25 ans	2,7 %	6,09 %
		Part des 25-54 ans	65,6 %	75,4 %
Part des 55 ans et +	31,7 %	18,6 %		
Conditions de travail	Développer notre vigilance sur les conditions de travail de nos équipes	Taux d'emploi des travailleurs handicapés	3,20 %	8,20 %
		Fréquence des accidents du travail (par million d'heures de travail)	28,09	7,90
Employabilité et transformation des métiers	Développer nos métiers	Proportion de collaborateurs formés dans l'année	89,8 %	75,1 %**
		Taux de mobilité interne	2,7 %	3 %**
Attractivité employeur	Promouvoir le dialogue social et la négociation collective Assurer l'objectivité et la transparence des systèmes de rémunération	Indicateur d'écart de rémunération hommes / femmes (note / 40)	39	39

RISQUES IDENTIFIÉS	NOS ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS	ERILIA	SIA
<b>VOLET ENVIRONNEMENTAL</b>				
Participation à la transition énergétique	Evaluer nos impacts environnementaux	Part du patrimoine répertorié en classes énergétiques A à C*	72,8%	41,7 %
Empreinte environnementale		Part du patrimoine répertorié en classes émission de gaz à effet de serre A à C*	70,3 %	34,1 %
<b>VOLET SOCIÉTAL</b>				
Durabilité de la relation client	Assurer un niveau de qualité de service performant	Taux de satisfaction globale des locataires	81,3 %	N/A
Développement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Développer les services pour favoriser l'accessibilité et le maintien physique	Nombre de logements adaptés aux personnes à mobilités réduites lancés dans l'année	394	68
Accessibilité à l'offre locative et d'accession sociale	Développer nos compétences sur le sujet de l'attribution des logements	Taux de mutation interne dans les attributions	9,4 %	10,9 %
Relation sous-traitants et fournisseurs	Assurer des pratiques d'achats exemplaires	Part des marchés à procédure formalisée intégrant des exigences RSE	73,5 %	96,4 %
		Part des marchés à procédure adaptée intégrant des exigences RSE	43,6 %	84,8 %
Sécurité et confidentialité des données	Protection des données personnelles	Part des collaborateurs formés sur les enjeux et les obligations en matière de protection des données personnelles	5,6 %	0,2 %**

\* Y compris foyers. Les valeurs 2022 ont été recalculées en intégrant cette donnée

\*\* Impact RH lié au projet de fusion de l'entreprise





## LISTE DES ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS EN 2023 :

### ALTEAL

Avenant à l'accord sur l'aménagement du temps de travail  
Accord collectif sur le télétravail  
(passage à durée indéterminée)

### AXENTIA

Avenant à l'accord d'intéressement

### ERILIA

Accord relatif à la prime de partage de la valeur  
Accord Politique de l'Emploi et Bien-vivre au travail

### FAMILLE & PROVENCE

Droit à la déconnexion

### H2P

Accord de télétravail

### SA HLM DE L'OISE

Accord sur le temps de travail  
(mise à jour réglementaire)  
Accord sur le compte épargne temps  
(mise à jour réglementaire)

### SAIMV

NAO  
Accord droit d'expression

### SDH

Accord intéressement

### SIA HABITAT

Accord relatif au vote électronique  
dans le cadre des élections professionnelles

### SIGH

Télétravail, Intéressement, Part variable,  
Prorogation QVT, Prorogation GPEC

### UTPT

Accord égalité professionnelle  
Avenant de révision de l'accord CET  
DUE annualisation prime d'ancienneté et DUE PPV

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

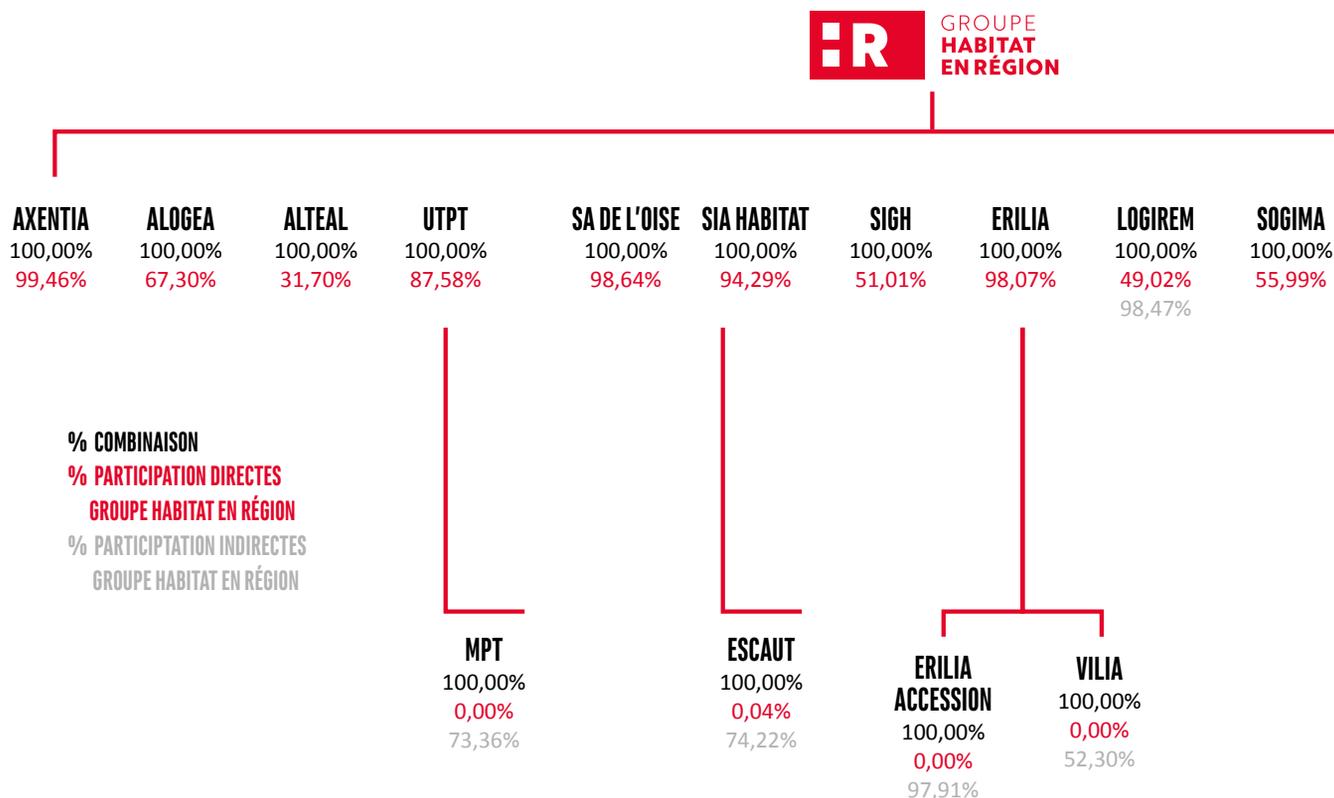
## MÉTHODOLOGIE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER

Les sociétés du Groupe Habitat en Région - regroupées au sein de la SAS Groupe Habitat en Région - s'efforcent de fournir une vision sincère et transparente de leurs actions et de leurs engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale.

L'obligation réglementaire de publication des informations extra-financières porte sur les comptes sociaux des sociétés Erilia et SIA Habitat. Toutefois, la stratégie et la démarche RSE étant portées par le Groupe Habitat en Région, il a été fait le choix de publier une déclaration consolidée au niveau d'Habitat en Région et non au niveau individuel d'Erilia et SIA Habitat.

La démarche de reporting et de publication de données extra-financières est pilotée par le GIE Habitat en Région. Elle est menée en collaboration avec le réseau des référents RSE des sociétés du Groupe Habitat en Région et les contributeurs métiers des directions concernées.

## ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023



## ■ ELABORATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Les travaux menés pour définir le modèle d'affaires d'Habitat en Région ont été coordonnés par le GIE Habitat en Région avec l'implication des directions du GIE et des sociétés. Ils ont permis d'aboutir au modèle d'affaires présenté dans la partie 1 « Informations générales / modèle d'affaires » de cette Déclaration de Performance Extra-Financière.

## ■ CHOIX DES INDICATEURS

Le Groupe Habitat en Région s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers réalisée à partir de la méthodologie d'analyse des risques proposée par le GIE Habitat en Région et de la Direction Développement Durable du Groupe (cf. partie 1 « Informations générales / Stratégie »).

Cette analyse fait l'objet d'une actualisation régulière afin de prendre en compte :

- » les recommandations exprimées par la filière Risques du GIE Habitat en Région et de BPCE ;
- » les remarques formulées par les commissaires aux comptes / organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- » l'évolution de la réglementation.

## ■ PRÉCISIONS APPORTÉES SUR LA DÉFINITION DE CERTAINS INDICATEURS

Les répartitions du patrimoine selon les classes énergétiques et les classes d'émissions de gaz à effet de serre sont déterminées sur la base des derniers diagnostics de performance énergétique (DPE) disponibles. Les foyers y sont désormais comptabilisés. Dans le cas d'immeubles collectifs dont le DPE concerne le bâtiment, l'étiquette DPE du bâtiment est affectée à tous les logements de l'immeuble. Lorsque le DPE est expiré, l'étiquette issue du DPE en question reste affectée au logement. Les logements sans DPE sont comptabilisés distinctement.

FAMILLE ET PROVENCE	HHP	IMV
100,00%	100,00%	100,00%
86,65%	50,70%	41,06%
88,22%	53,05%	50,87%

FOYER DE PROVENCE
100,00%
0,49%
47,23%

FMV
100,00%
0,00%
41,06%

Le taux de fréquence des accidents du travail est calculé sur la base du nombre d'accidents (cf. article L-411-1 et 2 du Code de la sécurité sociale, comprenant les accidents de trajet) avec arrêt de travail supérieur à un jour survenus au cours d'une période de 12 mois, divisé par million d'heures de travail. Cela inclut les accidents du travail survenus au cours de la période et concernant des personnels sortis des effectifs en cours d'année. Le nombre d'heures travaillées est obtenu en multipliant l'effectif équivalent temps plein de chaque entreprise par le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par une personne à temps plein (1607 h).

L'indicateur d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est calculé conformément aux règles édictées par le Ministère du Travail : il s'agit de l'un des quatre ou cinq critères calculés pour établir l'indice d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes que sont tenues de produire chaque année les entreprises de plus de 50 salariés. Les entreprises de moins de 50 salariés du Groupe Habitat en Région ont contribué à l'indicateur consolidé 2023, dans la limite des règles de prise en compte de l'indicateur (effectifs valides représentant plus de 40 % des effectifs totaux).

Le taux de satisfaction globale des locataires est obtenu via les dernières enquêtes réalisées à date par les sociétés, incluant par conséquent des enquêtes réalisées sur les années antérieures à 2023.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est calculé selon les données directement transmises par l'URSSAF sur la base des déclarations sociales nominatives réalisées par les sociétés au mois de mai de l'exercice précédent.

La part de la masse salariale consacrée à la formation correspond à la somme des dépenses de formation et la somme des versements OPCA de l'année divisées par la masse salariale brute DADS de l'année, le nombre de collaborateurs pris en compte correspondant aux effectifs en CDD et en CDI.

La proportion des collaborateurs formés dans l'année correspond à toute action de formation en bonne et due forme réalisée dans l'année (y compris le suivi d'e-learning faisant l'objet d'une attestation de suivi et / ou d'une validation par un test de connaissance excepté les e-learning relatifs à la loi Sapin II et au RGPD) divisée par l'effectif CDI inscrit au 31/12, retraité des éventuelles absences longue durée (ALD), c'est-à-dire des arrêts de travail supérieurs à 6 mois et des collaborateurs quittant l'entreprise au 31/12).

La part des marchés comprenant des clauses RSE correspond au nombre de contrats ayant fait l'objet d'un marché notifié en procédure formalisée et adaptée et ayant intégré des clauses environnementales, clauses sociales et/ou des clauses sociétales rapporté au nombre total des contrats ayant fait l'objet d'un marché entre le 01/01 et le 31/12.

Le nombre de logements adaptés PMR correspond au nombre de logements mis en chantier adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) en construction neuve et le nombre de logements adaptés PMR anciens (yc en réhabilitation) dans l'année civile. Les logements doivent être accessibles depuis la voirie (respect des obligations du code de la construction et de l'habitation) et permettre à toute personne d'accéder sans dépendance à son logement ; donner la possibilité aux PMR, y compris celles se déplaçant en fauteuil roulant, d'accéder au logement, d'y circuler sans entrave et de jouir de toutes les fonctions de celui-

## ■ PÉRIODE DU REPORTING

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

## ■ DISPONIBILITÉ

Le Groupe Habitat en Région s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site internet pendant 5 ans.

## ■ RECTIFICATION DE DONNÉES

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année n-1 se révèle être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

## ■ PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Pour l'exercice 2023, le périmètre de reporting pour les indicateurs extra-financiers concerne les entités suivantes :

Pour les données relatives aux effectifs propres : Erilia (y compris les données du GIE de maîtrise d'ouvrage Deltalia, Erilia Accession et Vilia), SIA Habitat, Escaut Habitat, Axentia, Habitations Haute-Provence, Famille & Provence, Logirem, Un Toit Pour Tous, Immobilière du Moulin Vert, Foncière du Moulin Vert, Alogéa, Altéal, Société Immobilière du Grand Hainaut, SA HLM de l'Oise, SDH Constructeur (cette dernière est membre du Réseau Habitat en Région- et non du Groupe- mais est actionnaire par ailleurs de la SAC Habitat en Région Sud-Est), et Sogima<sup>21</sup>. L'ensemble de ces entités représente 100 % des ETP du Groupe auquel est ajouté SDH.

Pour les données environnementales, la coopérative Escaut et Vilia sont également exclues du périmètre. L'ensemble des données représente 98,6 % du chiffre d'affaires du Groupe auquel est ajouté SDH.

Pour les données sociétales, Vilia est exclue du périmètre. L'ensemble des données représente 99,9 % du chiffre d'affaires du Groupe auquel est ajouté SDH.

Pour les données sociétales, le GIE de maîtrise d'ouvrage Deltalia et de ses filiales Eriila Accession et Vilia sont exclues du périmètre. L'ensemble de ces entités représente 99,6 % du chiffre d'affaires du Groupe auquel est ajouté SDH.

Au regard de leur faible activité, les entités Foyer de Provence et La Maison Pour Tous ne sont pas pris en compte dans le périmètre de consolidation des données extra-financières.

## ■ EXCLUSIONS

Du fait de l'activité du Groupe Habitat en Région, certaines thématiques n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, le respect d'une alimentation responsable<sup>22</sup>, équitable et durable et les conséquences sur le changement climatique liées au transport aval et amont<sup>23</sup>. Le Groupe n'a pas mené d'action visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

<sup>21</sup> En 2022, l'EPL Sogima a été intégrée au périmètre du reporting extra-financier ce qui n'avait pas été le cas en 2021 du fait de difficultés organisationnelles rencontrées, bien qu'elle eût fait partie du périmètre de combinaison économique et financière du Groupe en 2021.

<sup>22</sup> Lire pages 26 et 27 (métriques et cibles) : ces postes d'émission ont été jugés non-significatifs au regard de l'activité des sociétés

<sup>23</sup> Lire pages 26 et 27 (métriques et cibles) : ces postes d'émission n'ont pas été pris en compte dans le bilan carbone pour des raisons de disponibilité, de fiabilité des informations ou de niveau d'influence.

## HABITAT EN RÉGION

7 promenade Germaine Sablon  
75013 Paris

## HABITAT-EN-REGION.FR

### Groupement d'Intérêt Économique Habitat en Région

Immatriculation RCS de Paris 812 648 434  
SIREN 812 648 434  
N° TVA FR82812648434

### Mai 2024

**Conception et réalisation :**  
Caroline.designgraphic

### Crédits photos :

©SamuelDhote ©Klarté ©Logirem  
©Francis Rhodes ©Nicolas Tavernier  
©Criscuolo ©Pierre-Paul Lampole  
©Samuel Dhote ©François Moura ©IN  
SITU Architectes ©Architecte DE ALZUA  
©Famille & Provence ©Linka Production  
@DR ©Sogima ©Un toit pour tous ©Gil  
Fallet And More Communication ©David\_  
Helman ©Marine Schneider @LCVISION -  
Ludo Charles ©Creative Agency, Stéphane  
Brugidou ©Lydie LECARPENTIER THOMAS  
©Christophe PICCI ©Altéal ©Blackbox  
studio ©SAIMV ©Jean-Pierre Attal ©Cyril  
Chauvin, ©Colas Declerq, ©Nomade Sud  
Architectes ©Eriila ©Quentin Honoré





GROUPE  
**HABITAT**  
**EN RÉGION**